



**SOLIDARITÉ
PRÉVENTION**

Covid-19 : déconfinement

Guide de bonnes pratiques

pour les entreprises des services de l'automobile,
du cycle et du motorcycle en cas de crise sanitaire

Le Guide de bonnes pratiques se compose des documents suivants :

- Les mesures de prévention spécifiques au Covid-19
- Le plan de continuité d'activité
- Le plan de reprise d'activité
- La mise à jour du document unique des risques professionnels

Document élaboré faisant suite à la délibération paritaire n° 4-20 relative à la position de la branche dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

Préambule

Les partenaires sociaux de la branche des services de l'automobile expriment leur plus grand soutien à l'ensemble des personnes touchées par la maladie et leur entourage, à l'ensemble des opérateurs et intervenants qui assurent une protection de la santé de tous, ainsi qu'à tous ceux qui assurent la continuité de service et d'approvisionnement dans l'intérêt sanitaire et l'intérêt général.

Ce guide traduit les bonnes pratiques en termes de prévention sur la base des recommandations du ministère du Travail et du ministère des Solidarités et de la Santé.

À DÉCOUVRIR !

INTERVENTION : ÉVALUATION DU RISQUE COVID-19

Chef d'entreprise ou chargé de la prévention, un expert d'IRP AUTO Solidarité-Prévention vous accompagne pour :

► Identifier les mesures de prévention à mettre en place en fonction des situations de travail

► Mettre à jour votre Document Unique avec le risque Covid-19

L'intervention se fait par téléphone ou en visioconférence.

Réservez votre intervention

solidariteprevention@irpauto.fr

N°Cristal 09 69 39 02 45

APPEL NON SURTAXE

Retrouvez sur l'espace Internet Solidarité-Prévention toutes les informations et outils de prévention pour vous aider à poursuivre votre activité pendant la crise sanitaire :

Affiche gestes barrières
Affiche Conduite à tenir en cas de suspicion
Fiches situations de travail

INFORMATIONS ET DEMANDES D'INTERVENTIONS



sur l'Espace Internet Solidarité-Prévention

www.irp-auto.com



au numéro spécial Solidarité-Prévention

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 13 h.

N°Cristal 09 69 39 02 45

APPEL NON SURTAXE



solidariteprevention@irpauto.fr

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | MESURES DE PRÉVENTION SPÉCIFIQUES AU COVID-19 | 4 |
| | Les mesures de prévention | 5 |
| | Organiser le déconfinement | 6 |
| | Le recours au télétravail, une règle impérative | 7 |
| | Application des mesures barrières et de distanciation physique | 7 |
| | Limiter le nombre de personnes présentes en même temps dans les locaux | 8 |
| | Équipements de protection individuelle | 9 |
| 2 | LE PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ | 10 |
| | Nécessité d'un plan de continuité de l'activité | 11 |
| | Guide méthodologique pour réaliser votre PCA | 12 |
| | Identification des situations de travail de votre entreprise | 13 |
| 3 | LE PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ | 15 |
| | Nécessité d'un plan de reprise d'activité | 16 |
| | Une reprise d'activité en période de crise sanitaire | 18 |
| | Préconisations applicables aux entreprises en cas de continuité d'activité pendant la période de confinement | 20 |
| 4 | MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE DES RISQUES PROFESSIONNELS | 22 |
| | Méthodologie : évaluation du risque Covid-19 en entreprise | 23 |
| | Communs à tous les métiers | 25 |
| | Commerce de véhicule | 26 |
| | Livraison VO / VN (concession, parc de véhicules) | 28 |
| | Réparation mécanique véhicules industriels & véhicules légers (VI / VL) et contrôle technique | 29 |
| | Commerce équipement auto | 32 |
| | Commerce de détail de carburant en magasin spécialisé | 33 |
| | Commerce réparation moto et cycle | 34 |
| | Enseignement de la conduite | 35 |
| | Location de véhicules automobiles | 38 |
| | Parc de stationnement | 39 |
| | Activités de lavage | 40 |
| | Traitement des véhicules hors d'usage | 42 |
| | Pneumatique VI | 43 |
| 5 | ANNEXES | 44 |
| | Les fiches Ministère | 45 |
| | Les fiches Métiers | 47 |
| | Les fiches Situations de travail | 78 |
| | Les affiches | 78 |
| | Le plan de continuité d'activité | 78 |
| i | INFORMATIONS ET CONTACTS UTILES | 79 |



1

Covid-19 • Guide de bonnes pratiques



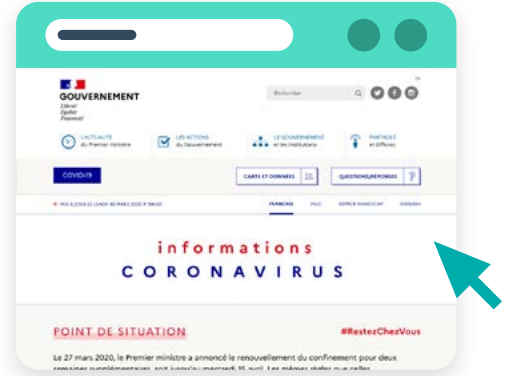
Mesures de prévention spécifiques au Covid-19

Les mesures de prévention

Afin de lutter contre la propagation du Covid-19, les consignes sanitaires édictées par les pouvoirs publics se doivent d'être pleinement respectées.

Il convient de consulter tous les jours le site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>, pour connaître les dernières mises à jour.

À ce jour, nous sommes au stade 3 du plan de prévention prévu par les pouvoirs publics.



CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

| | | |
|---|--|---|
| <p>COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?</p> <p>Lavez-vous très régulièrement les mains</p> <p>Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir</p> <p>Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le</p> <p>Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades</p> | <p>COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)</p> <ul style="list-style-type: none"> Par la projection de gouttelettes Face à face pendant au moins 15 minutes <p>- 1m</p> | <p>QUELS SONT LES SIGNES ?</p> <p>Fièvre</p> <p>Fatigue</p> <p>Toux et maux de gorge</p> <p>Gêne respiratoire</p> <p>Maux de tête</p> <p>Courbatures</p> |
|---|--|---|

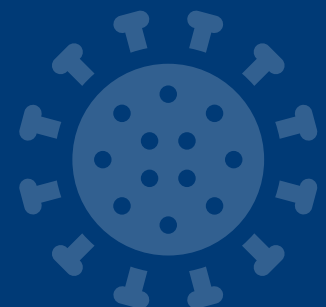
PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES



Ces consignes doivent être assimilées et diffusées le plus largement possible.

Les mesures de prévention doivent être réévaluées chaque jour, étant donné que la situation sanitaire est particulièrement évolutive.

Elles traduisent, à date, les recommandations du ministère du Travail et du ministère des Solidarités et de la Santé.



1 Organiser le déconfinement

Depuis le 11 mai 2020, le déconfinement s'organise progressivement en fonction de l'évolution de la pandémie. Cette seconde phase s'étendra jusqu'au 2 juin.

Certaines réglementations seront plus strictes dans les départements qui se trouvent dans l'une ou plusieurs des situations suivantes :

- le taux de nouveaux cas dans la population sur une période de 7 jours reste élevé ;
- les capacités hospitalières en réanimation restent saturées ;
- le système local de tests et de détection des cas contacts n'est pas suffisamment prêt.

L'évolution de ces critères sera actualisée régulièrement. Il est donc recommandé de se tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation.

→ <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

TRANSPORTS EN COMMUN

Pour respecter les règles de distanciation, des mesures de diminution de la capacité d'accueil ont été mises en place dans les transports urbains et régionaux :

- condamnation d'un siège sur deux dans les bus et métro ;
- marquages au sol ;
- fermeture de certaines gares et stations ;
- réservation obligatoire des trains et occupation plafonnée à 50 % des places.



RÉGLEMENTATION

- le port du masque est obligatoire pour les usagers de 11 ans et plus dans les transports en communs, trains, taxis, VTC, véhicules de covoiturage (en l'absence de protection physique séparant le conducteur du passager) et les avions ;
- une amende de 135 € est attribuée en cas de non-port du masque et d'accès à un TGV sans réservation.



2 Le recours au télétravail, une règle à privilégier

Il a été demandé par les pouvoirs publics de limiter les déplacements et de mettre en place une organisation de travail permettant la protection de chacun.

Le ministère du Travail précise que les modalités d'organisation du travail doivent être adaptées au regard des recommandations sanitaires en vigueur.

En effet, le moyen le plus efficace pour lutter contre la diffusion du Covid-19 est de limiter les contacts physiques. Chacun, employeur comme salarié, peut contribuer à lutter contre cette diffusion, en ayant recours, chaque fois que possible, au télétravail.

Les employeurs doivent privilégier autant que possible le recours au télétravail.



Selon l'avis du Haut Conseil de la santé publique du 20 avril 2020, les personnes souffrant de maladies chroniques (antécédents cardiovasculaires, hypertension, diabète, obésité, pathologies chroniques respiratoires, cancers, etc.), les femmes enceintes à partir du 3^e mois de grossesse ainsi que les personnes immunodéprimées ou fragiles présentant un risque plus élevé seront invitées à demeurer à leur domicile.

Plus d'informations sur la [FAQ du ministère des solidarités et de la santé](#)

3 Application des mesures barrières et de distanciation physique

Pour les emplois non éligibles au télétravail, les règles de distanciation doivent impérativement être respectées. Les gestes barrières et les règles de distanciation au travail sont impératifs.

Les entreprises sont invitées à repenser leurs organisations pour :

- limiter au strict nécessaire les réunions :
 - la plupart peuvent être organisées à distance ;
 - les autres doivent être organisées dans le respect des règles de distanciation.
- limiter les regroupements de salariés dans les espaces réduits :
 - les déplacements non indispensables doivent être annulés ou reportés ;
 - l'organisation du travail doit être au maximum adaptée, par exemple par la mise en place de la rotation d'équipes.

Les mesures barrières sont des mesures universelles, notamment applicables sur les lieux de travail lorsqu'il est absolument nécessaire de travailler en « présentiel », telles que :

- éviter absolument tout rassemblement ou regroupement ;
- conserver une distance physique. **Il est demandé par la branche des services de l'automobile de respecter une distance renforcée d'au moins deux mètres.** Cette distance de sécurité entre soi et une autre personne (potentiellement malade, qui tousse ou qui éternue) permet de ne pas être touché par les gouttelettes susceptibles de contenir le virus ;

- se saluer à distance, ne pas se serrer la main ou se faire la bise ;
- tousser et éternuer dans le pli de son coude ou dans un mouchoir qui sera immédiatement jeté (cela a pour objectif de limiter une potentielle exposition du virus à notre entourage) ;
- utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- éviter de porter ses mains au visage ;
- se laver les mains encore plus régulièrement. Le lavage de mains doit être répété fréquemment et correctement.

Bien se laver les mains (avec de l'eau et du savon de préférence liquide, séchage avec des essuie-mains de préférence jetables) réduit aussi le risque de contamination après avoir touché une surface contaminée (cf. recommandations de l'INRS).

En effet, les muqueuses du visage : la bouche, le nez, les yeux sont les « portes d'entrée » du virus dans l'organisme et ce sont généralement les mains qui sont les plus exposées et qui transportent le virus sur le visage.

Ces mesures de distanciation physique doivent être mises en œuvre au sein des établissements.

Bon à noter



Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, **il est impératif de mettre en place les actions de prévention** protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port de masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Nota bene

Le gouvernement a mis en place un document questions-réponses à destination des entreprises et des salariés, ainsi qu'un numéro vert gratuit (pour les questions non médicales) disponible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 au 0 800 130 000.*

* Voir page 45, le lien vers la FAQ du ministère du Travail.

4 Limiter le nombre de personnes présentes en même temps dans les locaux

Le Gouvernement a choisi de retenir un critère « universel » d'occupation maximale des espaces ouverts au public et en milieu de travail. Ce critère doit permettre à des personnes présentes simultanément dans le même espace (salariés, clients, etc.) d'évoluer dans le respect des règles de distanciation physique qui sont de deux mètres pour les services de l'automobile.



PLAN DE CIRCULATION ET DE GESTION DES FLUX DE PERSONNES

Pour respecter les règles de distanciation et d'occupation maximale des espaces, un plan de circulation doit être réalisé :

- Limiter les déplacements à l'intérieur du site ;
- Organiser des plannings d'activité et échelonner les pauses et les horaires de repas ;
- Limiter le nombre de personnes dans les espaces communs ;
- Matérialiser par un marquage au sol ou autre moyen visuel l'organisation des flux de déplacement sur les sites : sens unique de circulation dans les ateliers, couloirs, escaliers, entrée et sorties, zones d'intervention, espace d'accueil, communs, d'attente, etc. ;
- Afficher les capacités maximales des espaces communs (salles de pauses, vestiaires, ascenseur, etc.) ;
- Renforcer le nettoyage et la désinfection des espaces et notamment des points de contacts (poignées de portes, sanitaires, robinetterie, boutons d'ascenseur, etc.).



5 Équipements de protection individuelle

Les EPI doivent être utilisés en dernier recours, lorsque les mesures de protection collective techniques (parois transparentes, règles de distanciation, etc.) ou organisationnelles (planning en horaires décalés, circulation, etc.) ou lorsque les mesures mises en place ne sont pas suffisantes pour protéger le salarié.

LES MASQUES POUR RÉDUIRE LE RISQUE DE TRANSMISSION DU COVID-19¹



Si les règles de distanciation de 2 mètres ne peuvent être maintenues, le port du masque devient obligatoire en respectant la distance minimale de 1 mètre.

Les masques de protection FFP2 et les masques chirurgicaux sont destinés aux professionnels médicaux, y compris les personnels en charge du dépistage.

L'employeur peut fournir des masques FFP1 ou des masques alternatifs à usage non sanitaires, dits « grand public », développés dans le cadre de la pandémie de Covid-19. Ils sont nécessairement utilisés en complément des gestes barrières et des mesures de distanciation physique.

Dans tous les cas, le salarié doit porter les équipements de protection adaptés à son activité.

L'employeur peut également décider de généraliser le port collectif du masque « grand public » au sein de l'entreprise. Lorsque les gestes barrières peuvent être respectés, le port généralisé du masque est une possibilité, et non une obligation.

Il faudra veiller à un approvisionnement régulier des équipements de protection.



¹ Retrouver en annexe page 46 le tableau des différents masques et de leurs usages issu du protocole de déconfinement pour les entreprises publié par le gouvernement.

Les gants

Les gants doivent être portés si l'activité le nécessite. Ils doivent être jetés immédiatement après l'activité, ne pas être utilisé comme moyen de prévention du Covid-19 ni être lavés au gel hydroalcoolique. Il est impératif de ne pas se toucher le visage lorsque l'on porte des gants.



2



Covid-19 • Guide de bonnes pratiques



Plan de continuité de l'activité

Nécessité d'un plan de continuité de l'activité



La crise sanitaire unique par son ampleur exige des mesures de prévention d'urgence.

Les principales conséquences d'une crise sanitaire, conduisant à une perturbation sensible des activités, pourraient être les suivantes :

- des difficultés d'approvisionnement et la défaillance des fournisseurs ;
- l'annulation de rendez-vous clients et l'impossibilité d'en satisfaire d'autres, faute d'approvisionnement ;
- la dégradation de services particulièrement sensibles (énergie, communications...).

Ces mesures doivent s'inscrire dans le cadre d'un plan de continuité de l'activité.

La mise en place d'un plan de continuité d'activité doit ainsi permettre :

- de maintenir les activités essentielles de l'entreprise ;
- de garantir la mise en sécurité de l'entreprise, y compris dans le cadre d'une activité minimale ou d'un arrêt de l'activité ;
- d'assurer la protection des salariés et des clients.

Ce document a été rédigé afin de vous permettre de mener les actions indispensables à la réalisation du plan de continuité de l'activité de votre entreprise. **Il traduit les bonnes pratiques en termes de plan de continuité d'activité** sur la base des recommandations du ministère du Travail et du ministère des Solidarités et de la Santé.



1 Guide méthodologique pour réaliser votre PCA

La réalisation de votre plan de continuité d'activité (PCA) en période de crise sanitaire comporte **7 étapes fondamentales**.



Actions à mener

ÉTAPE 1 Identifier les activités de votre entreprise qui sont nécessaires pour assurer les activités essentielles à la vie collective de la nation



Selon le plan gouvernemental, les secteurs d'activités essentielles à la vie collective sont à ce jour l'alimentation, la fourniture d'énergie (eau, électricité...), le ramassage des ordures ménagères, le traitement des eaux usées, les transports, les réseaux de communications, les services financiers (circulation argent, moyens de paiement...) et les services de soins (hôpitaux, pharmacies...).

Vous devez identifier les activités essentielles de votre entreprise et les clients pour lesquelles la continuité de service est contractualisée avec votre entreprise, ces clients étant essentiels pour la vie de la collectivité.

ÉTAPE 2 Identifier parmi vos salariés, les acteurs clés et leur responsabilité



En période pandémique :

- Constituez une cellule de crise, en définissant les rôles et missions de chaque membre de la cellule de crise ;
- Pensez à identifier les membres suppléants possibles de la cellule de crise selon les postes ;
- Définissez les modalités pratiques de réunion de la cellule de crise : audioconférence, visioconférence, présentiel.

ÉTAPE 3 Recenser les fonctions clés et les effectifs minimums nécessaires au maintien des activités essentielles de votre entité



Hiérarchie des tâches et activités :

- Activités pour lesquelles le maintien des dispositifs habituels est obligatoire ;
- Activités pour lesquelles un mode dégradé sera autorisé selon des dispositions particulières.

ÉTAPE 4 Identifier les sous-traitants et les dépendances externes pour assurer vos activités essentielles



Exemples de sous traitants : intérim, fournisseurs de carburants, fournisseurs de pièces de rechange, fournisseurs de vêtements, d'équipement de protection individuelle (EPI), entreprises d'entretien des locaux (nettoyage, électricité, climatisation...), médecin du travail, organismes de vérification périodique.

Point important : pensez à anticiper les contrôles périodiques essentiels sur le plan de la sécurité (passage aux Mines, ponts élévateurs, engins de levage,...).

ÉTAPE 5 Identifier les équipements de protection et fournitures techniques



- Définir le lieu de stockage ;
- Définir les modes de réapprovisionnement en équipement de protection individuelle (EPI) ;
- Définir les modalités de distribution des EPI ;
- Tenir à jour les stocks.

ÉTAPE 6 Communication et formation du personnel



- Informer les instances représentatives du personnel (IRP) du plan de continuité des activités ;
- Définir les modalités pratiques d'information des instances représentatives du personnel : audiocoférence, visioconférence, présentiel... ;
- Informer l'ensemble des salariés des mesures organisationnelles et de prévention (mesures d'hygiène notamment) ;
- Former si besoin, les salariés pouvant être réquisitionnés.

ÉTAPE 7 Identifier l'ensemble des documents constitutifs et annexe de votre PCA





2 Identification des situations de travail de votre entreprise

A • Maintenir les activités essentielles et urgentes

1 DÉFINIR LES ACTIVITÉS À MAINTENIR

- j'identifie et je hiérarchise les activités essentielles en trois niveaux selon leur importance ainsi que les personnels responsables de ces activités :
 - niveau I - Activités prioritaires devant être assurées en toutes circonstances ;
 - niveau II - Activités pouvant être reportées d'une à deux semaines ;
 - niveau III - Activités pouvant être décalées de deux à douze semaines ;
- pour chacun des niveaux (I, II et III), je définis les responsables, les titulaires et les éventuels remplaçants pour garantir la continuité des activités identifiées ;
- je m'organise pour disposer des moyens techniques et administratifs afin d'assurer la continuité de ces activités essentielles ;
- si l'État le demande, j'établis les dérogations pour la circulation de mon personnel.

2 ADAPTER LA GESTION DES RELATIONS HUMAINES

- avec les salariés :
 - je prends des nouvelles de chacun de mes salariés quotidiennement, ainsi que de l'état de santé de leur entourage proche, dans le respect de la vie privée de chacun. J'incite, le cas échéant, à consulter ou à téléphoner à un médecin dont les numéros sont indiqués en fin de document ;
 - je m'assure que mes salariés disposent de moyens de transport et qu'ils privilégient les modes de transport individuels ;
 - je rappelle l'importance des règles de distanciation (au moins 2 mètres selon les dispositions de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, cf. la DP) et des gestes barrières, je les affiche et je montre l'exemple ([télécharger l'affiche](#)) ;
- pour les clients et les fournisseurs :
 - j'échange sur les directives de prévention et de précaution sanitaires mises en place dans l'entreprise et je m'informe sur les dispositions qu'ils ont prises de leur côté.

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- éviter le contact physique, saluer sans vous serrer la main et sans embrassade ;
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- tousser ou éternuer dans votre coude.

Objectif



Garantir les conditions de sécurité optimales aux salariés et aux clients.

Si les conditions ne sont pas remplies, j'interromps l'activité sur les ateliers ou espaces de travail concernés.



3 ADAPTER LES PROCESSUS DE TRAVAIL, ET NOTAMMENT D'ACCUEIL CLIENT

- j'identifie les zones de travail où les gestes barrières ne peuvent pas être respectés (espace confiné, exigü). Le cas échéant, je fais un planning de travail afin d'éviter que les salariés ne se croisent dans les espaces communs (vestiaires, salle de pause) ;
- j'informe le client des mesures de prévention mises en place dans l'entreprise ; je lui demande de venir seul ou accompagné d'une seule personne ; s'il présente des symptômes susceptibles d'évoquer le Covid-19, je lui demande de reporter le rendez-vous ;
- je privilégie l'accueil client sur rendez-vous pour éviter d'avoir plusieurs clients en même temps et leur demande de venir avec leur stylo ;
- je mets en place les mesures nécessaires pour éviter tout contact entre le client et le salarié :
 - définition d'une zone d'accueil client et d'un marquage au sol de distance avec le poste d'accueil ;
 - mise en place d'une paroi de protection transparente isolant le salarié du client.
- je privilégie l'envoi des documents par courriel (carte grise, devis, factures...) et les signatures électroniques ;
- j'évite de transmettre tout élément (clé de voiture, devis, factures...) de main à la main, je les fais poser sur un espace dédié et j'utilise des pochettes plastiques ou des enveloppes pour les stocker ;
- je visite les ateliers, les espaces de travail quotidiennement et vérifie que la coactivité ne s'oppose pas aux consignes de sécurité. Je m'assure que les salariés respectent scrupuleusement les consignes de sécurité ;
- je demande à mes équipes une remontée d'informations quotidienne afin d'identifier et de traiter les éventuelles et nouvelles situations à risque ;
- lorsqu'un salarié présente des symptômes pouvant suggérer le Covid-19, je prévois un endroit permettant d'isoler le salarié des autres personnes, avant le retour à son domicile.

4 SIGNALISER ET COMMUNIQUER SUR LES CONSIGNES DE PRÉVENTION

- j'affiche les règles de distanciation et les gestes barrières dans chaque espace de travail ([télécharger l'affiche](#)) ;
 - je fais des marquages au sol pour identifier les zones de travail en respectant les règles de distanciation de 2 mètres minimum
- (conformément à la délibération paritaire de la Convention Collective Nationale des services de l'automobile du 24 mars 2020) ;
- j'affiche les plannings de pause et d'utilisation des espaces communs.

5 GARANTIR LES MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

- je privilégie la mise à disposition de matériels individuels et nominatifs pour éviter les échanges entre les salariés. Si ce n'est pas possible, je fais désinfecter le matériel avant chaque utilisation ;
- j'équipe mes salariés de stylos personnels pour la signature des documents. Je prévois des stylos pour les clients le cas échéant ;
- en cas de rupture des EPI, je propose le modèle de performance supérieur ;
- j'anticipe les commandes de matériels et d'équipements nécessaires à l'activité, notamment le savon ou le gel hydroalcoolique ;
- je mets, si possible, à disposition de mes salariés des vêtements à usage unique ou surcombinaison jetable à mettre par-dessus le bleu de travail ;
- pour le nettoyage des vêtements, je prévois des sacs avec fermetures hermétiques pour stocker les vêtements sales et mettre les sacs dans une zone de stockage accessible aux livreurs.

6 ADAPTER LES MESURES D'HYGIÈNE DE L'ENTREPRISE

- je mets à disposition les moyens de décontaminer les surfaces : lingettes désinfectantes, produits de nettoyage désinfectant pour les sols, les tables, le matériel mis à disposition... ;
- je programme un nettoyage régulier des locaux collectifs et du sol avec des produits désinfectants, et je tiens à jour un cahier d'entretien journalier des locaux collectifs ;
- je mets à disposition des sacs plastiques, munis d'un lien pour la fermeture, afin que les matériels utilisés pour le nettoyage et la désinfection y soient jetés dans des poubelles dédiées. Je conserve ce sac 24 heures avant de le placer dans les bacs de déchets pour élimination.

LE LAVAGE ET LA DÉSINFECTION HUMIDE SONT À PRIVILÉGIER :

- 1 Nettoyer avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent
- 2 Rincer à l'eau avec un autre bandeau de lavage à usage unique
- 3 Après un temps de séchage, désinfecter à l'eau de javel diluée avec un nouveau bandeau de lavage à usage unique



B • Un arrêt de l'activité

- je sécurise les accès et postes de travail : je vérifie l'intégrité des protections collectives, je condamne des zones si nécessaire ;
- je coupe les énergies (eau, gaz, électricité) ;
- je retire les matériels de valeur ou je les mets dans un local fermé ;
- je récupère les matériaux dangereux de l'atelier (gaz, carburant, produits chimiques...), et je les stocke dans un endroit permettant d'éviter toute pollution accidentelle ;
- je dégage au mieux les zones de travail, notamment ce qui pourrait être à l'origine d'un incendie (gaz, déchets, matériaux inflammables...).

3

Covid-19 • Guide de bonnes pratiques



Le plan de reprise d'activité

Nécessité d'un plan de reprise d'activité



Malgré le déconfinement, la crise sanitaire, unique dans son ampleur se poursuit et exige des mesures de prévention d'urgence. La reprise ou la poursuite d'activité doit s'organiser en veillant à concilier organisation du travail et sécurité des salariés.

MANAGEMENT ET COMMUNICATION

Pour s'assurer du respect des consignes de sécurité mises en place, l'information des salariés est essentielle. Cela facilitera l'adhésion et l'engagement des salariés au respect de l'application des consignes de sécurité :

- Informer l'ensemble des salariés des mesures organisationnelles et de prévention (mesures d'hygiène notamment) mises en place ;
- Présenter le parcours du salarié et les mesures de prévention à réaliser pour chaque situation de travail¹ ;
- Prévoir des affichages avec les principales mesures (gestes barrières, règles de distanciation, lavage de main, plan de circulation, fiches situations de travail², etc.) ;
- Planifier des briefings et débriefings quotidiens avec les salariés et les managers ;
- Partager les bonnes pratiques des salariés ;
- Former, si besoin, les salariés pouvant être réquisitionnés.



ORGANISATION ET INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL (IRP)

Identifier parmi vos salariés, les acteurs clés et leur responsabilité :

- Constituer une cellule de crise, en définissant les rôles et missions de chaque membre de la cellule de crise et en intégrant un membre du CSE. S'il n'y a pas de CSE, vous pouvez intégrer un salarié dans la cellule ;
- Penser à identifier les membres suppléants possibles de la cellule de crise selon les postes ;
- Définir les modalités pratiques de réunion de la cellule de crise : audioconférence, visioconférence, présentiel.

Les plans d'action et mesures de prévention doivent être présentés aux IRP. Si les membres du CSE sont élus, ils doivent être associés à la définition de ces mesures. S'il n'y a pas de CSE, vous pouvez intégrer un salarié.



¹ Voir les fiches situations de travail et les fiches métiers disponibles au sommaire des annexes, page 44.

² Voir les affiches et les fiches situations de travail disponibles au sommaire des annexes, page 44.

Nécessité d'un plan de reprise d'activité



QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION COVID-19 ?

En cas de suspicion sur le lieu de travail, il faudra¹ :

- Isoler la personne si possible dans une pièce dédiée ;
- Appliquer les gestes barrières : distances de 2 mètres et port du masque ;
- En l'absence de signes de détresse, demander au salarié de contacter son médecin et organiser son retour à domicile selon l'avis médical. Le retour à domicile en cas de symptômes doit se faire :
 - avec un masque ;
 - de préférence avec le véhicule personnel ;
 - en excluant les transports en commun ;
- En cas de signes de détresse (difficultés à respirer, à terminer ses phrases, perte de connaissance, etc.) appeler le Samu en composant le 15 ;
- Après la prise en charge du salarié, prévenir le service de santé au travail et suivre ses consignes ;
- Si le cas de Covid-19 est confirmé, organiser en lien avec le service de santé au travail les mesures à mettre en place : balisage, identification et mise en quatorzaine des contacts.



En cas de suspicion à la maison

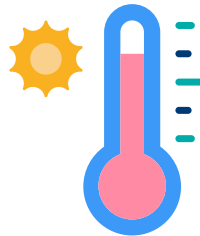
Il est impératif de rester chez soi et d'appeler son médecin traitant ou le Samu (15) en cas de difficultés respiratoires.



SYMPTÔMES

Toute personne ayant un ou plusieurs des symptômes ci-dessous peut être atteinte du Covid-19 et doit impérativement s'isoler et ne pas se déplacer :

- de la fièvre ;
- de la toux ;
- une difficulté respiratoire, à parler, à avaler ;
- une perte du goût ou de l'odorat.



CONTRÔLE DE TEMPÉRATURE ET CONDUITE À TENIR

Le contrôle de la température ne peut pas être rendu obligatoire pour les salariés ou les clients à l'entrée du site. Dans le contexte actuel, les salariés doivent être sensibilisés et surveiller leur température et les symptômes d'infection (toux, difficulté à respirer, etc.) avant de se déplacer sur leur lieu de travail.



TESTS

Les entreprises ne sont pas autorisées à mener des campagnes de dépistage du Covid-19 auprès de leurs salariés. À ce jour, les tests doivent être effectués sur prescription médicale et réalisés par des professionnels de santé.

¹ Voir l'affiche sur la conduite à tenir en cas de suspicion.



1 Une reprise d'activité en période de crise sanitaire

1 ANTICIPER LA GESTION DES RELATIONS HUMAINES

- j'informe le médecin du travail et les représentants du personnel de la reprise d'activité ;
- j'informe mes fournisseurs de la reprise d'activité et des consignes de prévention spécifiques mises en place dans l'entreprise ;
- j'identifie des fournisseurs alternatifs pour faire face aux pénuries d'approvisionnement éventuelles de la part des fournisseurs habituels ;
- je m'informe quotidiennement des mesures imposées nationalement depuis des sources sûres (sites des ministères) ;
- je vérifie le nombre de salariés disponibles et en bonne santé ;
- je m'assure que les salariés disponibles possèdent les compétences et les habilitations nécessaires pour les activités concernées ;
- si les pouvoirs publics le demandent, j'établis les attestations de déplacement pour mes salariés ;
- je m'assure que mes salariés disposent de moyens de transport et qu'ils privilégient les modes individuels ;
- lorsqu'un salarié présente des symptômes pouvant suggérer le Covid-19, je prévois un endroit permettant d'isoler le salarié des autres personnes, avant le retour à son domicile.

2 ADAPTER LES PROCESSUS DE TRAVAIL, ET NOTAMMENT D'ACCUEIL CLIENT

- j'identifie les zones de travail où les gestes barrières ne peuvent pas être respectés (espace confiné, exigü). Le cas échéant, je fais un planning de travail afin d'éviter que les salariés ne se croisent dans les espaces communs (vestiaires, salle de pause) ;
- j'informe le client des mesures de prévention mises en place dans l'entreprise ; je lui demande de venir seul ou accompagné d'une seule personne ; s'il présente des symptômes susceptibles d'évoquer le Covid-19, je lui demande de reporter le rendez-vous ;
- je privilégie l'accueil client sur rendez-vous pour éviter d'avoir plusieurs clients en même temps et leur demande de venir avec leur stylo ;
- je mets en place les mesures nécessaires pour éviter tout contact entre le client et le salarié :
 - définition d'une zone d'accueil client et d'un marquage au sol de distance avec le poste d'accueil ;
 - mise en place d'une paroi de protection transparente isolant le salarié du client.
- je privilégie l'envoi des documents par courriel (carte grise, devis, factures, etc.) et les signatures électroniques ;
- j'évite de transmettre tout élément (clé de voiture, devis, factures, etc.) de main à la main, je les fais poser sur un espace dédié et j'utilise des pochettes plastiques ou des enveloppes pour les stocker ;
- je visite les ateliers, les espaces de travail quotidiennement et vérifie que la coactivité ne s'oppose pas aux consignes de sécurité. Je m'assure que les salariés respectent scrupuleusement les consignes de sécurité ;
- je demande à mes équipes une remontée d'informations quotidienne afin d'identifier et de traiter les éventuelles et nouvelles situations à risque ;
- lorsqu'un salarié présente des symptômes pouvant suggérer le Covid-19, je prévois un endroit permettant d'isoler le salarié des autres personnes, avant le retour à son domicile.

3 SIGNALER ET COMMUNIQUER SUR LES CONSIGNES DE PRÉVENTION

- j'affiche les règles de distanciation et les gestes barrières dans chaque espace de travail ([télécharger l'affiche](#)) ;
- je fais des marquages au sol pour identifier les zones de travail en respectant les règles de distanciation de 2 mètres minimum (conformément à la délibération paritaire de la Convention collective nationale des services de l'automobile du 24 mars 2020) ;
- j'affiche les plannings de pause et d'utilisation des espaces communs.



4 GARANTIR LES MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

- je privilégie la mise à disposition de matériels individuels et nominatifs pour éviter les échanges entre les salariés. Si ce n'est pas possible, je fais désinfecter le matériel avant chaque utilisation ;
- j'équipe mes salariés de stylos personnels pour la signature des documents. Je prévois des stylos pour les clients le cas échéant ;
- en cas de rupture de stock d'EPI, je propose le modèle de performance supérieur ;
- j'anticipe les commandes de matériels et d'équipements nécessaires à l'activité, notamment le savon ou le gel hydroalcoolique ;
- je mets, si possible, à disposition de mes salariés des vêtements à usage unique ou surcombinaison jetable à mettre par-dessus le bleu de travail ;
- pour le nettoyage des vêtements, je prévois des sacs avec fermetures hermétiques pour stocker les vêtements sales et mettre les sacs dans une zone de stockage accessible aux livreurs.

5 ADAPTER LES MESURES D'HYGIÈNE DE L'ENTREPRISE

- je mets à disposition les moyens de décontaminer les surfaces : lingettes désinfectantes, produits de nettoyage désinfectant pour les sols, les tables, le matériel mis à disposition, etc. ;
- je programme un nettoyage régulier des locaux collectifs et du sol avec des produits désinfectants, et je tiens à jour un cahier d'entretien journalier des locaux collectifs ;
- je mets à disposition des sacs plastiques, munis d'un lien pour la fermeture, afin que les matériels utilisés pour le nettoyage et la désinfection y soient jetés dans des poubelles dédiées. Je conserve ce sac 24 heures avant de le placer dans les bacs de déchets pour élimination.

6 PRÉVOIR LE MATÉRIEL ET LES ÉQUIPEMENTS

Je garantis la disponibilité des moyens nécessaires pour la mise en œuvre des mesures barrières :

- je mets à disposition les moyens de se laver les mains et de se décontaminer : savon, lingettes nettoyantes, gel hydroalcoolique, essuie-mains, etc. ;
- je mets à disposition les moyens de décontaminer les surfaces : lingettes désinfectantes, produits de nettoyage désinfectant pour les sols, les tables, matériel mis à disposition, outillages, etc. ;
- je m'assure du respect d'une distance minimale d'au moins deux mètres entre chaque personne (conformément à la délibération paritaire de la Convention collective nationale des services de l'automobile du 24 mars 2020) ;
- en cas de rupture de stock d'EPI, je propose le modèle de performance supérieur ;
- si les salariés doivent se prêter du matériel, je prévois la désinfection du matériel à chaque prêt entre salariés.

Je m'assure de la disponibilité :

- des équipements, pièces et matériels nécessaires à l'activité ;
- des équipements de protection collective et de leur bonne installation ;
- des équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires, et je prévois d'en commander si besoin.

J'adapte les mesures d'hygiène dans l'entreprise :

- je mets à disposition les moyens de décontaminer les surfaces : lingettes désinfectantes, produits de nettoyage désinfectant pour les sols, les tables, le matériel mis à disposition, etc. ;
- je programme un nettoyage régulier des locaux collectifs et du sol avec des produits désinfectants, et je tiens à jour un cahier d'entretien journalier des locaux collectifs.



2 Préconisations applicables aux entreprises en cas de continuité d'activité pendant la période de confinement

MESURES GÉNÉRALES



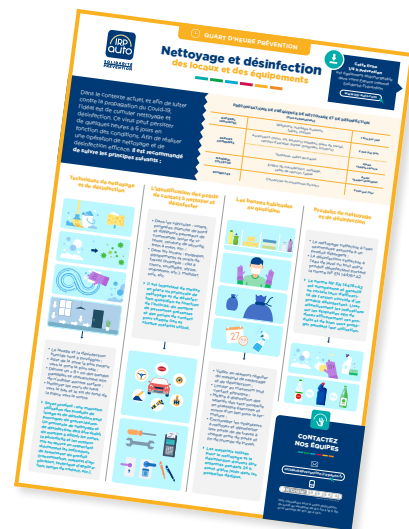
- les consignes et restrictions d'accès aux locaux de l'entreprise doivent être affichées ;
- un mode opératoire doit être défini pour renforcer, limiter et contrôler l'accueil des clients ;
- un mode opératoire spécifique pour la réception des livraisons doit être défini (courrier, livraison de pièces, etc.) ;
- les réunions doivent être limitées au strict nécessaire ;
- les regroupements des salariés dans des espaces réduits doivent être évités au maximum ;
- tous les déplacements non indispensables doivent être annulés ou reportés.

MESURES GÉNÉRALES D'HYGIÈNE



- éviter les gestes habituels de salutation ;
- augmenter la distance physique (au moins un mètre entre chaque personne) ;
- renforcer les mesures d'hygiène :
 - mise à disposition d'équipements d'hygiène complémentaires (savons désinfectants, lingettes désinfectantes, mouchoirs jetables, etc.) ;
 - aération et nettoyage renforcés des locaux ;
 - laisser les portes ouvertes (sauf les portes coupe-feu) pour éviter les contacts.
- aménager un endroit d'isolement pour gérer le personnel qui présente des symptômes ;
- assurer une formation spécifique aux consignes d'hygiène pour les salariés.

Retrouvez la fiche 1/4 h prévention Nettoyage et désinfection des locaux et des équipements



LE LAVAGE ET LA DÉSINFECTION HUMIDE SONT À PRIVILÉGER :

1 Nettoyer avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent

2 Rincer à l'eau avec un autre bandeau de lavage à usage unique

3 Après un temps de séchage, désinfecter à l'eau de javel diluée avec un nouveau bandeau de lavage à usage unique



Préconisations de fréquence de nettoyage et de désinfection (non exhaustives)

| | | |
|--|---|----------------------------------|
| MATÉRIEL INDIVIDUEL | Téléphone, outillage, bureaux, tables, chaises | 1 fois par jour |
| PARTIES COMMUNES | Ascenseurs (murs, sol, boutons) toilettes, plans de travail, rampes d'escalier, portes (poignées, boutons) | 2 fois par jour |
| | Vestiaires et salles de pause | Après chaque service |
| MATÉRIEL COLLECTIF | Engins de manutention, outillage, salles de réunion, tables | Après chaque utilisation |
| POUBELLES | Couvercles et ouvertures de bacs | 2 fois par jour |
| LES POINTS DE CONTACT DES VÉHICULES | Extérieur (capot, portières, poignées, essuie- glaces, pneus, coffre, rétroviseurs, moteur, les barres permettant de monter et descendre des VI, l'ensemble du guidon, les pédales) | Après chaque intervention |
| | Intérieur (volant, poignées, levier de vitesse, rétroviseur, frein à main, commandes au volant, planche de bord, panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), poignée d'ouverture du capot, pare-soleil, appui-tête, vide poche ceinture de sécurité) | Après chaque intervention |

4

Covid-19 • Guide de bonnes pratiques



Mise à jour du document unique des risques professionnels

Méthodologie : évaluation du risque Covid-19 en entreprise

Pour les entreprises des services de l'automobile,
du cycle et du motorcycle en cas de crise sanitaire

À noter

La mise à jour du DUERP doit faire l'objet d'une consultation des IRP et d'une présentation au CSE.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est un outil de pilotage obligatoire depuis 2001 pour la démarche de prévention des risques en entreprise. Il regroupe l'ensemble des risques identifiés dans les différentes situations de travail observées et doit être mis à jour au minimum chaque année, et dès qu'un changement intervient impactant les conditions de travail (équipement, organisation, etc.).

Zoom sur le risque biologique Covid-19

Le risque biologique en milieu professionnel se traduit par l'exposition des salariés à des agents biologiques (virus, micro-organisme, bactérie) dans l'exercice de leurs missions.

Tous les agents biologiques ne sont pas infectieux. Pour autant, la crise sanitaire Covid-19 qui sévit actuellement en France contraint les entreprises à évaluer ce risque. Il s'agit de garantir la santé et la sécurité des salariés à leurs postes de travail dans un objectif de maintien d'activité.

Ainsi, la prévention du risque Covid-19 en milieu de travail s'appuie sur l'identification et la prise en compte de la chaîne de transmission de l'agent biologique au travailleur exposé.

La démarche de prévention passe tout d'abord par :

- 1** Une réflexion sur l'organisation du travail afin d'éviter ou de limiter l'exposition à ce virus
- 2** La mise en place d'équipements de protection collectifs et individuels
- 3** L'information et la formation des salariés

Cette fiche vise à accompagner les chefs d'entreprise et le personnel en charge de la prévention sur la méthodologie d'évaluation du risque biologique Covid-19 et d'intégration dans le DUERP des activités concernées.



Les étapes pour évaluer le risque biologique Covid-19

Cette partie vise à accompagner les chefs d'entreprise et le personnel en charge de la prévention sur la méthodologie d'évaluation du risque biologique Covid-19 et d'intégration dans le DUERP des activités concernées. Les recommandations mentionnées dans les pages suivantes sont à apprécier en fonction de l'organisation propre de chaque entreprise, et de l'évolution de la crise sanitaire.

ÉTAPE 1

Description du métier du salarié

- mécanicien ;
- opérateur itinérant ;
- poseur vitrage ;
- etc.

ÉTAPE 2

Description de la situation de travail

Quels sont les aspects principaux de l'activité ? Préciser globalement les tâches prioritaires en lien avec l'activité (relation avec le client, réparation de véhicules, livraison de marchandise, etc.).

ÉTAPE 3

Identifier le risque de contamination (c'est la chaîne de transmission de l'agent biologique infectieux au salarié)

Selon vous, quelles sont les sources de contamination dans la réalisation de l'activité ? Elles peuvent être :

- contamination directe : contact direct entre individus / dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement) ;
- contamination indirecte : contact indirect avec une surface ou un objet inerte infecté / contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche).

ÉTAPE 4

Recommander des actions de prévention

Il s'agit notamment de préciser des mesures de prévention à mettre en place dans l'entreprise pour garantir le maintien d'activité des salariés et préserver leur santé et leur sécurité à leur poste de travail. Ces mesures de prévention devront être organisées selon ces trois paramètres :

- **humaines** : consigne de sécurité, information et formation des salariés ;
- **organisationnelles** : organisation des modes opératoires, des procédures ;
- **techniques** : mise à disposition du matériel, affiche d'information.

CATÉGORIES DES MESURES DE PRÉVENTION MÉTHODE HOT



ÉTAPE 5

Coter le risque

3 critères principaux sont pris en compte pour coter un risque :

- la fréquence d'exposition au danger ;
- la gravité du dommage humain en cas d'accident ;
- la maîtrise des mesures de prévention mises en place dans l'entreprise.

Chacun de ces critères est pondéré et classé selon 4 niveaux (de 1 à 4). Plus le chiffre est élevé, plus le risque est important.

EXEMPLE D'UNE LIGNE DU DUERP

Qualification du risque résiduel

≤ 16

17 à 35

≥ 36

| RISQUE | SITUATIONS | F | G | M | RR | MESURES PRÉVENTIVES EXISTANTES | ACTIONS À RÉALISER |
|---|---|---|---|---|----|---|---|
| Contact indirect avec des surfaces ou des objets inertes infectés | Révision Entretien Mécanique sur véhicule | 4 | 2 | 2 | 16 | Mise à disposition du personnel des produits de désinfection et préconisation d'utilisation d'outillages dédiés par salarié | Mise à disposition du personnel des systèmes de protection pour les véhicules (housses) |

F

G

M

RR

Le mécanicien réalise cette activité plusieurs fois par jour. **L'opérateur est donc fréquemment exposé à ce risque.** Ce critère est évalué à 4.

En cas de contact indirect avec le Covid-19, **les risques de contamination sont faibles.** Ce critère est évalué à 2.

2 mesures de prévention ont été mises en place. **Les moyens de maîtrise sont donc modérés.** Ce critère est évalué à 2.

Le risque résiduel est obtenu en multipliant la fréquence (F), la gravité (G) et la maîtrise (M). Un code couleur permet ensuite de hiérarchiser les risques et de prioriser **les actions complémentaires à réaliser.**

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|--|--|---|---|---|
| Circulation en entreprise | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement, etc.). | <ul style="list-style-type: none"> Annuler ou reporter tous les déplacements non indispensables. Éviter au maximum les déplacements au sein de l'entreprise. | <ul style="list-style-type: none"> Veiller à s'assurer que les règles sanitaires sont respectées. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. | <ul style="list-style-type: none"> Laisser les portes ouvertes dans l'entreprise. |
| Gestion des déchets (gants, masques, mouchoirs, lingettes, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surface et objet inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Se laver les mains durant 30 secondes avant et après manipulation des déchets avec du savon ou du gel hydroalcoolique. | <ul style="list-style-type: none"> Organiser le ramassage quotidien des ordures ménagères et industrielles. Veiller au respect des procédures d'hygiène (voir pages 19 et 20). | <ul style="list-style-type: none"> Tenir à jour un cahier d'entretien journalier des espaces collectifs. |
| Parties communes : espace de restauration, vestiaires, sanitaires | <ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surface et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Éviter que les salariés ne se croisent dans les vestiaires. Se laver les mains avant et après le déjeuner. | <ul style="list-style-type: none"> Programmer le nettoyage régulier des locaux collectifs. Limiter le nombre de salariés dans l'espace de restauration. Respecter les règles de distanciation de 2 mètres* et les gestes barrières. Décaler, si nécessaire, les horaires de prises de poste (éviter croisement dans les vestiaires). Vestiaires : séparer l'endroit de stockage des vêtements de travail des vêtements personnels du salarié. | <ul style="list-style-type: none"> Tenir à jour un cahier d'entretien journalier des locaux collectifs. S'assurer que l'entreprise de nettoyage procède au lavage des sols avec un produit désinfectant. |
| Nettoyage des locaux | <ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Échange de matériels : balai, chiffon en tissu. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Se laver les mains avant et après le travail. Éviter de se toucher le visage durant l'activité. Porter les EPI appropriés à l'activité. Manipuler le matériel de nettoyage avec des gants pour éviter la contamination des mains. | <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel des EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Mettre à disposition des bandeaux de lavage à usage unique. | <ul style="list-style-type: none"> Proposer les masques et les gants en conformité avec l'activité et la réglementation en vigueur. |
| Contact avec les collègues de travail Accueil, conseil clients | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). | <ul style="list-style-type: none"> Éviter les contacts entre salariés ou avec les clients. Se laver les mains en cas de contact avec des documents clients. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le réceptionnaire, un pour le client). | <ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des règles sanitaires et à la disponibilité des savons et gels dans les points d'accueil clients. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. Privilégier la prise de rendez-vous clients à horaire fixe. Privilégier l'envoi de la carte grise par courriel au préalable du rendez-vous. Décaler les horaires d'arrivée des clients. Supprimer les magazines et les revues accessibles aux clients dans l'espace d'attente. | <ul style="list-style-type: none"> Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. Mettre en œuvre un marquage au sol de distance de la poste d'accueil. Équiper le poste d'accueil d'une paroi transparente isolant le salarié du client. |
| Accueil du client | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). | <ul style="list-style-type: none"> Interdire l'accès à l'atelier à tout client. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le réceptionnaire, un pour le client). Utiliser un sac en plastique pouvant être scellé ou une enveloppe pour la remise des clés. | <ul style="list-style-type: none"> Définir une zone de dépôt du véhicule et d'accueil client en dehors de l'atelier. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. Demander au client d'aérer son véhicule. Demander au client de retirer de sa voiture tous ses effets personnels (sacs dans le coffre, objets ou détritres dans la voiture, etc.). | <ul style="list-style-type: none"> Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. Mettre à disposition des sacs plastiques et des poubelles. |
| Bureautique | <ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Se laver très régulièrement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes. Désinfecter régulièrement le matériel informatique (clavier, souris, écran, scan, copieurs). Éviter de prêter ses fournitures de bureau (stylos, documents, agrafeuse, etc.). | <ul style="list-style-type: none"> Prévoir du gel hydroalcoolique. | <ul style="list-style-type: none"> Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. |

*Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|---|--|---|--|---|
| AGENT DE COMPTOIR | | | | |
| Accueil client (kiosque, comptoir) : encaissement, orientation client, réception | <ul style="list-style-type: none"> Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). | <ul style="list-style-type: none"> Informer le client de la mise en place des dispositions de sécurité (désinfection des véhicules, report de livraison) et des modalités d'essai de véhicule. Avant le rendez-vous, demander au client s'il présente des symptômes (fièvre/toux) et, si oui, reporter le rendez-vous. Avant le rendez-vous, rappeler aux clients le respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières et l'inciter à venir avec un masque et un stylo. A l'arrivée du client, lui demander de se laver les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique. Désinfecter régulièrement et après chaque passage client les postes de travail (bureau, écran ordinateur, tablette, etc.). | <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la prise de rendez-vous par téléphone ou par courriel. En cas de reprise, lui préciser le lieu de stationnement pour y déposer son véhicule et lui demander de relever son kilométrage. Prévoir un seul collaborateur par poste de travail. S'assurer de la propreté des sanitaires et de l'approvisionnement en savon/essuie-mains. Réserver des places de parking proches de l'accueil client et accueillir les clients le plus possible à l'extérieur pour éviter le regroupement de personnes. | <ul style="list-style-type: none"> Installer une affiche à l'entrée avec les informations utiles : rappel des règles de distanciation et des gestes barrières, organisation de l'accueil et de la circulation sur le site. |
| VENDEUR DE VÉHICULES | | | | |
| Entretien clients en bureau | <ul style="list-style-type: none"> Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contact direct entre individus. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Éviter le contact immédiat avec les documents et les clés du véhicule. Veiller à ce que le bureau de livraison soit débarrassé, propre et désinfecté avant d'y déposer les documents clients. Désinfecter régulièrement et après chaque passage client les postes de travail (bureau, écran ordinateur, tablette, etc.) et les chaises. Privilégier les signatures électroniques ou utiliser deux stylos dont un à usage unique pour le client, à défaut désinfecter le stylo après chaque utilisation. Désinfecter les espaces d'accueil, bureaux et véhicules (intérieur et l'extérieur) après chaque client. Supprimer l'accès aux fontaines à eau, distributeurs de boissons et de nourritures. Inviter le client à manipuler lui-même le véhicule et à poser ses questions au fur et à mesure. | <ul style="list-style-type: none"> Demander au client de transmettre les documents administratifs par courriel Laisser les clés à disposition du client dans le véhicule et lui demander de les laisser à l'intérieur à la fin de l'essai. Éviter de recevoir des clients dans des bureaux fermés ou laisser les portes et fenêtres ouvertes. Prévoir un seul collaborateur par poste de travail. | <ul style="list-style-type: none"> Limitier le nombre de clients selon la surface. Matérialiser par un marquage au sol ou autre moyen les règles de distanciation de 2 mètres* et notamment autour des postes d'accueil, des bureaux et des véhicules exposés. Mettre du gel hydroalcoolique sur chaque station d'accueil et bureau. Retirer les magazines habituellement à disposition dans les zones d'attente. Mettre en place des bannettes pour que le client y remette les documents à fournir (justificatifs, éléments de reprise véhicule, etc.). Privilégier les présentations digitales aux documents papiers. Lors des estimations de reprise, assurer l'expertise avec des observations et des photos. |

Retrouvez la suite des métiers de cette activité à la page suivante →

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|---|---|---|--|--|
| VENDEUR DE VÉHICULES | | | | |
| Présentation des véhicules en showroom | <ul style="list-style-type: none"> • Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). • Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. • Contact direct entre individus. | <ul style="list-style-type: none"> • Couper la ventilation. • Désinfecter avant et après chaque client (par exemple avec une lingette) les points de contact : volant, levier de vitesse, panneaux de commandes, poignées de portes et d'ouverture du capot, sièges et ceinture de sécurité. • Demander au client de se laver les mains avec du gel hydroalcoolique durant 30 secondes avant de toucher le véhicule exposé. • Se tenir de préférence debout et à 2 mètres* du client afin de pouvoir communiquer. • Fournir au client les explications nécessaires, en évitant toute manipulation du véhicule. | <ul style="list-style-type: none"> • Fermer l'ensemble des véhicules du hall afin de limiter les risques de contamination. | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les efforts pour maintenir un niveau de propreté irréprochable dans le showroom et nettoyer extérieurement et intérieurement tous les véhicules exposés. • Si la distance de 2 mètres* ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (port de masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre. |
| Essai des véhicules | <ul style="list-style-type: none"> • Contact direct entre individus. • Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> • Demander au client de se laver les mains avec du gel hydroalcoolique durant 30 secondes avant de monter dans un véhicule. • Inviter le client à ouvrir lui-même les deux portes du véhicule. • Demander au client d'ouvrir les fenêtres et les portières. • Désinfecter devant le client (par exemple avec une lingette) les points de contact : poignées de porte, rétroviseur, volant, levier de vitesse, clé, écran tactile, etc. • Inviter le client à manipuler lui-même le véhicule et à poser ses questions au fur et à mesure. Assurer les explications à distance et sans manipuler le véhicule. Inciter à privilégier l'essai non accompagné. • En cas d'essai non accompagné : <ul style="list-style-type: none"> - proposer au client qu'il appaire son téléphone et lui donner votre numéro de téléphone - planifier un appel téléphonique à mi-parcours - après l'essai, en plus des vérifications habituelles, désinfecter à nouveau le véhicule (poignées de porte, rétroviseur, volant, levier de vitesse, clé, écran tactile, etc.) • En cas d'essai accompagné : <ul style="list-style-type: none"> - seul le client prend le volant. - couper la ventilation et la climatisation, laisser les vitres entre-ouvertes pendant la conduite. - demander au client (un seul client) et le collaborateur de porter un masque dans le véhicule. - se placer à l'arrière du véhicule côté passager, et ne pas toucher au panneau de commandes, volant ou levier de vitesse. - désinfecter à nouveau le véhicule après l'essai, en plus des vérifications habituelles. | | |
| PRÉPARATEUR VÉHICULE | | | | |
| Préparation du véhicule avant la livraison | <ul style="list-style-type: none"> • Contact direct entre individus. • Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> • Désinfecter l'aire de préparation quotidiennement. • Couvrir les éléments suivants avec des protections plastiques avant de déplacer le véhicule : levier de vitesse, volant, frein à main, sièges. • Une fois la préparation terminée, déplacer le véhicule jusqu'à l'emplacement de livraison défini à l'extérieur (parking de l'affaire). • Désinfecter et nettoyer une dernière fois les éléments touchés (poignées, plastiques de porte, etc.). | <ul style="list-style-type: none"> • Une fois la préparation terminée, déplacer le véhicule jusqu'à l'emplacement de livraison défini à l'extérieur (parking de l'affaire). | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition du personnel des EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. |

*Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|---|---|---|---|---|
| PRÉPARATEUR VÉHICULE | | | | |
| Préparation du véhicule avant la livraison | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> Désinfecter l'aire de préparation quotidiennement. Couvrir les éléments suivants avec des protections plastiques avant de déplacer le véhicule : levier de vitesse, volant, frein à main, sièges. Désinfecter et nettoyer une dernière fois les éléments touchés (poignées, plastiques de porte, etc.). | <ul style="list-style-type: none"> Une fois la préparation terminée, déplacer le véhicule jusqu'à l'emplacement de livraison défini à l'extérieur (parking de l'affaire). | <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel des EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. |
| LIVREUR VÉHICULE | | | | |
| Livraison administrative sur site | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> Limiter au maximum les échanges de documents papier et demander au client de transmettre les documents administratifs de manière dématérialisée. Expliquer au client qu'il devra lui-même insérer sa vignette d'assurance. Inviter le client à se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique présent sur le bureau avant de parcourir et signer les documents, ainsi qu'à respecter les gestes barrières. | <ul style="list-style-type: none"> Respecter les gestes barrières et les règles de distanciation de 2 mètres*. | |
| Mise en main sur site | <ul style="list-style-type: none"> Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contact direct entre individus. | <ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que le bureau de livraison soit débarrassé, propre et désinfecté avant d'y déposer les documents clients. Ne jamais entrer dans le véhicule avec le client. Inviter le client à manipuler lui-même le véhicule et à poser ses questions au fur et à mesure. Assurer les explications à distance et sans manipuler le véhicule. Inviter le client à ouvrir les deux portes du véhicule et commencer une mise en main brève et centrée sur les éléments de sécurité, sans jamais entrer dans le véhicule avec le client. Inviter le client à démarrer son véhicule et le guider jusqu'à la sortie en marchant sur le côté du véhicule ou en étant à l'extérieur du véhicule. | | <ul style="list-style-type: none"> Une fois la partie administrative terminée : Inviter le client à se déplacer vers l'emplacement de son véhicule. Le guider jusqu'à l'extérieur (il est déjà en possession de ses clés) en marchant à plus de 2 mètres*. |
| Livraison à domicile | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). | <ul style="list-style-type: none"> Couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route. Ouvrir les fenêtres avant de sortir du véhicule et désinfecter (par exemple avec une lingette) les points de contact : volant, levier de vitesse, panneaux de commandes, poignées de portes et d'ouverture du capot, sièges et ceinture de sécurité. En sortant du véhicule, retirer les protections plastiques et les jeter dans une poubelle dédiée, munie d'un lien pour la fermeture. Désinfecter les clés et les laisser dans le véhicule. Se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. Éviter toute manipulation : fournir uniquement les explications nécessaires. Demander au client de signer les documents de restitution du véhicule avec son propre stylo. | <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que la signature des papiers et le paiement ont été effectués au préalable et que tous les documents ont été fournis par le client (carte grise, etc.). S'assurer qu'un moyen de transport est disponible pour revenir sur site. | |

*Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|---|--|--|---|--|
| CONTRÔLEUR TECHNIQUE | | | | |
| Vérification véhicule | <ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). | <ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Désinfecter (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, frein à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot. Mettre en place des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant. Vérifier rapidement le fonctionnement de la ventilation (On/Off) et arrêter immédiatement après contrôle du fonctionnement. Manipuler la ceinture de sécurité avec des gants. Enlever les gants après chaque contrôle de véhicule et les jeter dans un sac plastique qui sera fermé et jeté dans une poubelle à la fin de chaque journée. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. Conserver son propre stylo pour signer les procès-verbaux. | <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection, les systèmes de protection pour les véhicules (housse), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Les matériels partagés par les contrôleurs (télécommande des bancs de mesures, commande des points élévateurs, appareil de contrôle de mesure des phares, appareils de contrôle de mesures de gaz d'échappement, manomètre de contrôles de pression des pneus, DIP ou tablette le cas échéant) doivent être désinfectés à l'aide de lingettes après chaque utilisation. | <ul style="list-style-type: none"> Proposer les masques et les gants en conformité avec l'activité et la réglementation en vigueur. Désinfecter les matériels partagés après chaque utilisation. |
| MÉCANICIEN / ÉLECTRO MÉCANICIEN CARROSSIER | | | | |
| Révision / Entretien / Mécanique sur véhicule / Travail sur carrosserie (masticage, ponçage, débosselage, sablage, passage au marbre, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Échange de matériels : véhicule du client. Contamination par voie cutanée (mains souillées près des muqueuses du visage : yeux, bouche, nez). | <ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Éviter de se toucher le visage durant l'activité. Désinfecter les points de contact (avec par exemple des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot. Mettre en place des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant. Couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route. Manipuler la ceinture de sécurité avec des gants. Enlever ses gants après cette opération. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains au savon ou avec du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. | <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection, les systèmes de protection pour les véhicules (housse), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Organiser la désinfection des appareils d'aide à la manutention manuelle avant et après chaque utilisation (chèvre, ventouse, diable, etc.). | <ul style="list-style-type: none"> Proposer les masques et les gants en conformité avec l'activité et la réglementation en vigueur. Préconiser l'utilisation d'outillages dédiés par salarié (ex. : servante). Si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation. |
| PEINTRE | | | | |
| Préparation et application de peinture | <ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Espace confiné et travail d'équipe. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Ventiler des espaces. Limiter le nombre de personnes dans le labo et la cabine de peinture. Porter les EPI appropriés à l'activité. Enlever ses gants après l'opération. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. | <ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. | <ul style="list-style-type: none"> Préconiser l'utilisation d'outillages dédiés par salarié. Si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation. |

Retrouvez la suite des métiers de cette activité à la page suivante →

*Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|---|--|---|---|--|
| OPÉRATEUR VITRAGE | | | | |
| Réparation et remplacement de vitrages ou de pare-brise | <ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Échange de matériels : véhicule du client. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Désinfecter les points de contact (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot. Mettre en place des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant. Couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route. Manipuler la ceinture de sécurité avec des gants. Enlever ses gants après cette opération. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. | <ul style="list-style-type: none"> Désinfecter les appareils d'aide à la manutention manuelle avant et après chaque utilisation (chèvre, ventouse, diable, etc.). Mettre à disposition du personnel le matériel de nettoyage, de protection et les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. | <ul style="list-style-type: none"> Proposer les masques et les gants en conformité avec l'activité et la réglementation en vigueur. Préconiser l'utilisation d'outillages dédiés par salarié (ex. : servante). Si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation. |
| PRÉPARATEUR JOCKEY | | | | |
| Nettoyage de l'habitacle et extérieur / Livraison du véhicule Convoi du véhicule jusqu'à la zone de nettoyage / Nettoyage intérieur et extérieur du véhicule / Convoi du véhicule jusqu'au lieu de réception (en agence ou autres sites) | <ul style="list-style-type: none"> Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Désinfecter les points de contact (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot. Mettre en place des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant. Couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route. Manipuler la ceinture de sécurité avec des gants. Utiliser un aspirateur muni d'un filtre HEPA*. Interdire l'accès à l'atelier à tout client. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le salarié, un pour le client). À l'extérieur de l'atelier : inspection du véhicule et remise des clés dans un sac en plastique pouvant être scellé ou dans une enveloppe sans contact avec le client. Enlever ses gants après l'opération. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains avec du savon durant 30 secondes après l'opération. | <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les systèmes de protection pour les véhicules (housse), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Définir une zone de dépôt du véhicule et d'accueil client en dehors de l'atelier. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres** et des gestes barrières. | <ul style="list-style-type: none"> Proposer les masques et les gants en conformité avec l'activité et la réglementation en vigueur. |
| MAGASINIER | | | | |
| Réception / stockage / préparation / distribution des marchandises (conduite d'engin roulant / manipulation de transpalette) | <ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Conduite d'engin roulant : désinfecter les clés et l'intérieur du véhicule après chaque utilisateur et désinfecter les commandes manuelles. Désinfecter le manche après chaque utilisateur du transpalette. Respecter les zones de réception / chargement / déchargement des marchandises à l'entrée des sites / des ateliers. Signifier au responsable d'atelier ou du site de la livraison de la marchandise (téléphone / klaxon / appel de phare). Se laver immédiatement les mains avec du savon durant 30 secondes après chaque opération. | <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les systèmes de protection pour les véhicules (housse), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Organiser les zones de réception / chargement / déchargement des marchandises à l'entrée des sites / des ateliers. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres** et des gestes barrières. | <ul style="list-style-type: none"> Assurer la ventilation des lieux de stockage. |

Retrouvez la suite des métiers de cette activité à la page suivante →

*En cas d'obligation d'utiliser un aspirateur, il doit être équipé d'un filtre HEPA, à défaut le port d'un masque FFP1 est obligatoire, conformément aux recommandations de l'INRS.

**Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|---|---|--|---|---|
| OPÉRATEUR ITINÉRANT | | | | |
| Contact avec le client (petite réparation du véhicule chez le client : pare-brise, débosselage) | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). | <ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Désinfecter les points de contact (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot. Mettre en place des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant. Couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route. Manipuler la ceinture de sécurité avec des gants. Enlever ses gants après cette opération. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le salarié, un pour le client). | <ul style="list-style-type: none"> Équiper les opérateurs d'un kit de protection individuelle : réserve d'eau, savon liquide, gel hydroalcoolique, essuie-mains à usage unique, les EPI adaptés à l'activité et en assurer le renouvellement. Envoi de SMS au client pour le prévenir des consignes sanitaires à respecter avant l'intervention de l'opérateur : règles de distanciation de 2 mètres* et propreté du véhicule (pas de sacs dans le coffre, pas d'objet ou de débris dans la voiture, etc.). Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les systèmes de protection pour les véhicules (housse). | <ul style="list-style-type: none"> Proposer les masques et les gants en conformité avec l'activité et la réglementation en vigueur. Préconiser l'utilisation de matériel dédié par salarié. Si ce n'est pas possible, désinfecter le matériel avant utilisation. |
| DÉPANNEUR / REMORQUEUR | | | | |
| Contact avec le client : retrait du véhicule sur route et autoroute | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Désinfecter les points de contact (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot. Mettre en place des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant. Couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route. Manipuler la ceinture de sécurité avec des gants. Enlever ses gants après cette opération. Désinfecter le matériel utilisé après l'opération. Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le salarié, un pour le client). | <ul style="list-style-type: none"> Organiser la planification du rendez-vous avec le client : recueillir le numéro de portable et informer le client de l'impossibilité de le véhiculer si le véhicule n'est pas réparable sur place sauf évacuation des passagers dans véhicule remorqué arrimé sur plateau. Équiper les dépanneurs d'un kit de protection individuelle : réserve d'eau, savon liquide, gel hydroalcoolique, essuie-mains à usage unique, les EPI adaptés à l'activité et en assurer le renouvellement. Organiser l'envoi de SMS au client pour le prévenir des consignes sanitaires à respecter avant l'intervention du dépanneur : règles de distanciation de 2 mètres*. Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection du matériel utilisé (par exemple : lingettes). | <ul style="list-style-type: none"> Proposer les masques et les gants en conformité avec l'activité et la réglementation en vigueur. Préconiser l'utilisation de matériel dédié par salarié. Si ce n'est pas possible, désinfecter le matériel avant utilisation. |
| CONTRÔLE TECHNIQUE VI / RÉPARATION & DÉPANNAGE VI | | | | |
| Révision / Entretien / Mécanique / Travail sur carrosserie Vérification du véhicule | <ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec des surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Désinfecter les points de contact (avec par exemple des lingettes) : les barres permettant de monter et descendre des VI, volant, poignées, planche de bord et les différents panneaux de commandes, etc. Mettre en place des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant. Couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route au cas où le circuit de ventilation véhiculerait le virus. Manipuler la ceinture de sécurité avec des gants. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. | <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection, les systèmes de protection pour les véhicules (housses), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Organiser la désinfection des appareils de levage et de transport avant et après chaque utilisation (chèvre, palans, poulies, transpalette, chariots, etc.). Privilégier la prise de rendez-vous clients à horaire fixe en informant des consignes sanitaires à respecter avant l'intervention de l'opérateur. Inspection du véhicule et remise des clés dans un sac en plastique pouvant être scellé ou dans une enveloppe sans contact avec le client. Ne pas utiliser les EAD pour démarrer les véhicules (procéder à un démarrage par l'arrière du véhicule ou déplomber le contacteur au tableau de bord). Demander le certificat de décontamination pour les TCP (transport en commun de personnes). | <ul style="list-style-type: none"> Proposer des masques et des gants adaptés à la nature de l'activité. Préconiser l'utilisation d'outillages dédiés par salarié (ex. : servante). Si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation. Privilégier l'envoi des documents par courriels et signatures électroniques ou prévoir un stylo pour chacun des signataires. |

*Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|---|--|--|---|---|
| VENDEUR DE PIÈCES DÉTACHÉES | | | | |
| Accueil client (comptoir) : conseil et vente de pièces auto par téléphone ou sur site | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Se laver les mains au savon 30 secondes, avant et après son activité. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le salarié, un pour le client). Se frictionner les mains avec du gel hydroalcoolique après chaque client. Désinfecter régulièrement et après chaque client (avec par exemple des lingettes) le comptoir d'accueil. Désinfecter régulièrement le matériel informatique (clavier, souris, écran). | <ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des règles sanitaires et à la disponibilité des savons et gels hydroalcooliques. Privilégier la prise de rendez-vous clients à horaire fixe. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. | <ul style="list-style-type: none"> Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. Mettre en œuvre un marquage au sol de distance avec le poste d'accueil. Équiper le comptoir d'une paroi transparente isolant le salarié du client. Prévoir du gel hydroalcoolique sur les comptoirs d'accueil. |
| MAGASINIER | | | | |
| Réception / stockage / préparation / distribution des marchandises (conduite d'engin roulant / manipulation de transpalette) | <ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Conduite d'engin roulant : désinfecter les clés et l'intérieur du véhicule après chaque utilisateur et désinfecter les commandes manuelles. Manipulation du transpalette : désinfecter le manche après chaque utilisateur. Respecter les zones de réception / chargement / déchargement des marchandises à l'entrée des sites ou des ateliers. Signifier au responsable d'atelier ou du site de la livraison de la marchandise (téléphone / klaxon / appel de phare). Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après chaque opération. | <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les systèmes de protection pour les véhicules (housse), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Organiser les zones de réception / chargement / déchargement des marchandises à l'entrée des sites ou des ateliers. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. | <ul style="list-style-type: none"> Assurer la ventilation des lieux de stockage. |

*Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|---|--|--|---|---|
| AGENT DE CAISSE | | | | |
| Accueil Client (boutique / kiosque / piste de station-service, caisse cafétéria) | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> En boutique : limiter le nombre de clients selon la surface. Désinfecter régulièrement (par exemple avec des lingettes) l'ensemble des points de contact tel que poignée de porte, terminal de paiement, lecteur de carte bancaire, pavé numérique, écran tactile, microphone, pompe et distributeurs de carburant, distributeurs de boissons. Se laver les mains au savon durant 30 secondes ou les frictionner avec du gel hydroalcoolique très régulièrement. Utiliser son propre stylo en caisse. | <ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des règles sanitaires et à la disponibilité des savons et des gels hydroalcooliques. Mettre à disposition du personnel des EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. Organiser le nettoyage régulier des lieux d'accueil du client (aire d'auto-route, toilettes publiques, cafétéria), des pistes de stations-services et pompes et distributeurs de carburant. Prévoir du gel hydroalcoolique sur chaque poste d'encaissement. | <ul style="list-style-type: none"> Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. Équiper le poste d'accueil d'une paroi transparente isolant le salarié du client. Limiter le nombre de personnes en boutique et faire un marquage de distance au sol. |
| MAGASINIER | | | | |
| Réception / stockage / préparation / distribution des marchandises (conduite d'engin roulant / manipulation de transpalettes) | <ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Conduite d'engin roulant : désinfecter les clés et l'intérieur du véhicule après chaque utilisateur et désinfecter les commandes manuelles. Manipulation du transpalette : désinfecter le manche après chaque utilisateur. Respecter les zones de réception, chargement, déchargement des marchandises à l'entrée des sites ou des ateliers. Signifier au responsable d'atelier ou du site de la livraison de la marchandise (téléphone, klaxon, appel de phare). Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après chaque opération. | <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les systèmes de protection pour les véhicules (housse), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Organiser les zones de réception, chargement, déchargement des marchandises à l'entrée des sites ou des ateliers. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. | <ul style="list-style-type: none"> Assurer la ventilation des lieux de stockage. |
| PRÉPARATEUR ALIMENTAIRE | | | | |
| Traitement des marchandises alimentaires (stockage des marchandises et mise en rayon) Cuisine / libre-service | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus (travail en équipe). Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, bouche, nez). | <ul style="list-style-type: none"> Respecter les consignes de préparation des repas suivant les principes de sécurité alimentaire HACCP. Nettoyer régulièrement les plans de travail et ustensiles de cuisine. Se laver les mains avant et après le travail. Éviter de se toucher le visage durant l'activité. Porter les EPI adaptés à l'activité. | <ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des principes de sécurité alimentaire HACCP et à la disponibilité des savons et gels hydroalcooliques. Mettre à disposition du personnel des EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Limiter le nombre de salariés dans l'espace de préparation des repas. | <ul style="list-style-type: none"> Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières et les règles HACCP. Assurer la ventilation des lieux de stockage. |

*Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|---|--|--|--|---|
| VENDEUR DE PIÈCES DÉTACHÉES | | | | |
| Accueil client (comptoir) : conseil et vente de pièces moto cycles (pot d'échappement, batterie, etc.) par téléphone ou sur site | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Se laver les mains au savon 30 secondes, avant et après son activité. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le salarié, un pour le client). Se frictionner les mains avec du gel hydroalcoolique après chaque client. Désinfecter régulièrement et après chaque client (avec par exemple des lingettes) le comptoir d'accueil et le matériel informatique (clavier, souris, écran). | <ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des règles sanitaires et à la disponibilité des savons et gels hydroalcooliques. Privilégier la prise de rendez-vous des clients à horaire fixe. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. | <ul style="list-style-type: none"> Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. Mettre en œuvre un marquage au sol de distance avec le poste d'accueil. Équiper le comptoir d'une paroi transparente isolant le salarié du client. Prévoir pour les clients, du gel hydroalcoolique sur les comptoirs d'accueil et pour les essais de gants. Mettre à disposition des clients des charlottes pour les essais de casque. |
| MÉCANICIEN CARROSSIER | | | | |
| Travail sur carrosserie (masticage, ponçage, débosselage, sablage, passage au marbre, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche) | <ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Désinfecter les points de contact (par exemple avec des lingettes) : ensemble du guidon, freins à main (scooter MP3 notamment), la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans, etc.). Enlever ses gants après l'opération. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains au savon ou au gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. | <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection, les systèmes de protection pour les véhicules (housses), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Organiser la désinfection des appareils d'aide à la manutention manuelle avant et après chaque utilisation (chèvre, ventouse, diable, etc.). | <ul style="list-style-type: none"> Proposer les masques et les gants en conformité avec l'activité et la réglementation en vigueur. Préconiser l'utilisation d'outillage dédié par salarié (ex. : servante). Si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation. |
| PEINTRE | | | | |
| Préparation et application de peinture | <ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Échange de matériels. Espace confiné et travail d'équipe. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Ventilation des espaces. Limiter le nombre de personnes dans le labo et la cabine de peinture. Porter les EPI appropriés à l'activité. Enlever ses gants après l'opération. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains au savon ou au gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. | <ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. | <ul style="list-style-type: none"> Préconiser l'utilisation d'outillages dédiés par salarié. Si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation. |
| MAGASINIER | | | | |
| Réception / stockage / préparation / distribution des marchandises (conduite d'engin roulant / manipulation de transpalettes) | <ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Conduite d'engin roulant : désinfecter les clés et l'intérieur du véhicule après chaque utilisateur et désinfecter les commandes manuelles. Manipulation du transpalette : désinfecter le manche après chaque utilisateur. Respecter les zones de réception, chargement, déchargement des marchandises à l'entrée des sites ou des ateliers. Signifier au responsable d'atelier ou du site de la livraison de la marchandise (téléphone, klaxon, appel de phare). Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après chaque opération. | <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les systèmes de protection pour les véhicules (housses), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Organiser les zones de réception, de chargement et de déchargement des marchandises à l'entrée des sites ou des ateliers. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. | <ul style="list-style-type: none"> Assurer la ventilation des lieux de stockage. |

*Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|------------------------------------|---|--|--|--|
| ENTRETIEN | | | | |
| Nettoyage des locaux | <ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> Désinfecter quotidiennement l'ensemble des mobiliers (comptoir d'accueil, tables, chaises, poignées des portes intérieures et extérieures, interrupteur électrique, le matériel bureautique (souris, clavier, etc.). Désinfecter entre chaque utilisation par les élèves le matériel pédagogique : les simulateurs de conduite entre chaque élève, boîtiers code, tablettes, tableau blanc, stylos, etc. Nettoyer les sols tous les soirs en fin de service avec une solution désinfectante. | <ul style="list-style-type: none"> Retirer les fauteuils d'accueil pour éviter les surfaces de contact. Prévoir un nettoyage et une désinfection réguliers (minimum 2 fois par jour) des toilettes et lavabos mis à disposition des salariés et des élèves, et veiller à l'approvisionnement des postes de lavage des mains en savon et en essuie-mains à usage unique de préférence. Affichage sur la porte intérieure des w.c. concernant les mesures spécifiques. Jeter dans une poubelle distincte, fermée et de préférence avec une commande au pied, l'ensemble des déchets liés à la désinfection. Isoler pendant 24 heures avant le traitement des déchets. | <ul style="list-style-type: none"> Enlever les revues et les documents des aires d'attente ou des salles communes. Retirer ou fermer les fontaines à eau et les distributeurs de boissons ou de nourriture. |
| SECRETARIAT | | | | |
| Accueil public | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> Demander à l'élève s'il présente des symptômes (fièvre/toux) et, si oui, reporter le rendez-vous. Port du masque obligatoire pour le personnel et les élèves. Demander à l'élève de se désinfecter les mains à l'entrée dans le local. Laisser la porte d'entrée ouverte et la désinfecter régulièrement (en particulier la poignée). Lavage des mains toutes les heures et à chaque fois qu'un objet est touché ou manipulé. Demander aux élèves de venir avec leur propre stylo et interdire les échanges | <ul style="list-style-type: none"> Organiser l'entrée des clients en fonction de la surface du local, en limitant à une seule personne l'accès au local (hors simulateurs) ou prévoir un sens de circulation (portes d'entrée et de sortie différentes si possible avec marquage adhésif au sol). Limiter au maximum les formalités administratives à réaliser à l'accueil (privilégier la dématérialisation des documents y compris les paiements préalables des séances par Internet). Mettre à disposition du personnel des EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Utiliser deux stylos si des documents sont à signer (un pour le salarié, un pour le client). | <ul style="list-style-type: none"> Installer une paroi de protection entre le personnel et les clients. Matérialiser par marquage au sol ou tout autre moyen la distanciation physique et le sens de circulation. Procéder à l'affichage dans le local ainsi qu'à l'extérieur des règles sanitaires obligatoires mises en œuvre pour accéder dans les locaux. |
| ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE | | | | |
| Enseignement théorique | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> Port du masque obligatoire pour les élèves et le personnel. Désinfection obligatoire des mains avant d'entrer dans les locaux. Proscrire l'échange de stylos entre élèves. | <ul style="list-style-type: none"> Organiser des entrées et sorties des élèves dans le respect des distances de sécurité. Privilégier l'organisation de classes virtuelles. | <ul style="list-style-type: none"> Affichage à l'entrée de la salle des mesures barrières. Matérialisation au sol des lignes de distanciation physique. Prévoir l'occupation d'un siège sur deux en quinconce et afficher un plan d'occupation de la salle. Aérer la salle plusieurs fois par jour. |

Retrouvez la suite des métiers de cette activité à la page suivante →

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|------------------------------------|--|---|---|---|
| ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE | | | | |
| Leçon de conduite voiture | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Port du masque obligatoire pour les élèves. Port du masque obligatoire pour les formateurs. Nettoyage des mains au gel hydroalcoolique de tous les passagers (élèves et formateurs) avant chaque leçon. Entre chaque leçon désinfecter toutes les surfaces de contacts : clés, poignées de porte (intérieures et extérieures), pose téléphone et pare-soleil, poignée d'ouverture du capot et de coffre, support du rétroviseur, boucle de ceinture, commandes (volant, levier de vitesse, bouton de frein à main, commandes au volant, écran tactile, tableau de bord, etc.). En présence de passager(s) à l'arrière, procéder au nettoyage des équipements suivants à l'arrière : poignées de porte intérieures et extérieures ; appuis-tête et dossiers des sièges avant ; accoudoirs et montants des portières ; console centrale de la banquette arrière ; boucles et ceintures de sécurité ; appuis-tête arrière ; sièges et/ou banquette arrière. Procéder au renouvellement de l'air par ouverture partielle des fenêtres arrière pendant la leçon. Aérer le véhicule à la fin de chaque leçon. Ne pas passer l'aspirateur dans le véhicule. | <ul style="list-style-type: none"> Prévoir tout le matériel nécessaire pour la protection des formateurs et des élèves et la désinfection du véhicule dans un « pack de protection » à emporter : masques (au moins 2, idéalement 3), lingettes de désinfection en quantités suffisantes, gel hydroalcoolique en quantités suffisantes. Changer de masque toutes les 4 heures. Privilégier les cours de conduite sur 2 heures limitant la fréquence de la désinfection. Vérifier que la ventilation et la climatisation sont coupées (elles ne doivent pas être utilisées). Se reporter aux règles édictées par la Délégation à la sécurité routière (DSR). | <ul style="list-style-type: none"> Mettre dans chaque véhicule des masques et des lingettes désinfectantes. |
| Examen | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | | <ul style="list-style-type: none"> Se reporter aux règles édictées par la Délégation à la sécurité routière (DSR). | |
| Cours de motos en plateau | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Port du masque obligatoire pour le formateur et nettoyage régulier des mains au savon ou au gel hydroalcoolique. Si l'accès à la piste nécessite des clés, désinfecter les clés entre chaque changement (entre salariés par exemple) ainsi que des poignées de portail. Entre chaque élève, nettoyage avec lingette désinfectante des poignées, clés, rétroviseurs, bouchon de réservoir, et photocopie des papiers sous la selle (si utilisation à détruire et refaire photocopie). Si prêt de casques aux élèves, après chaque utilisation par un élève, nettoyage complet de l'extérieur du casque ainsi que les deux côtés de la visière, puis désinfection de l'intérieur du casque (séchage 30 minutes avant réutilisation). | <ul style="list-style-type: none"> L'élève vient, dans la mesure du possible, avec son équipement personnel, reste équipé toute la durée de la leçon et ne touche pas à la moto avant d'être équipé : <ul style="list-style-type: none"> Fourniture d'un gilet unique par candidat par l'école de conduite. Port du casque pendant toute la séance (le casque intégral dispense de masque). Port d'un masque pour les pauses. L'élève se lave les mains dès son arrivée et respecte les règles de distanciation physique. Interdire l'accès au plateau moto à toute personne étrangère au cours. Positionner les motos à 2 mètres l'une de l'autre. | <ul style="list-style-type: none"> Limiter autant que possible le nombre d'élèves sur un plateau par formateur, pour permettre le respect des règles de distanciation physique. Si possible marquer au sol la position des motos. |

Retrouvez la suite des métiers de cette activité à la page suivante →

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|--|--|--|--|---|
| ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE | | | | |
| Cours de moto en circulation | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Respect permanent d'une distance de sécurité de deux mètres entre les élèves et le(s) formateur(s) après sortie du véhicule. Port du masque obligatoire dans le véhicule et pendant les pauses. Lavage des mains au gel hydroalcoolique avant d'entrer en voiture et avant de mettre le casque. Nettoyage des radios des formateurs à la fin de journée ou après la leçon. Nettoyage des radios des élèves avant chaque nouveau cours. Nettoyer la moto entre chaque passage d'élève avec lingette désinfectante du guidon, des commandes et clés. Nettoyage tous les soirs des casques utilisés. Aération du véhicule à chaque alternance d'élève. | <ul style="list-style-type: none"> Limiter au maximum le nombre d'élèves dans le véhicule. L'élève se lave les mains dès son arrivée et respecte les règles de distanciation physique. S'assurer que l'élève porte le casque pendant toutes les phases statiques d'enseignement. Demander aux élèves d'apporter leurs oreillettes pour la radio. Dans le cadre du permis Apprenti Motard : suspension de l'obligation de la séance théorique et la remplacer par un entretien téléphonique ou un courriel d'informations des règles de sécurité routière. | <ul style="list-style-type: none"> Stockage des casques et vêtements moto dans le coffre arrière du véhicule (pas dans l'habitacle). |
| Cours théorique poids lourds sur plateau technique | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Port du masque obligatoire pour tous (élèves et formateurs) sur la piste et dans le véhicule. Désinfection obligatoire des mains avant de monter dans le véhicule. Aérer le véhicule avant toute installation au poste de conduite et à chaque changement d'élève. Désinfection des éléments à chaque changement d'élève des points de contact : volant, commodos, boutons et accessoires, écran tactile, console centrale, accoudoirs, clés de contact, boucle et ceinture de sécurité, frein de parc, poignées de porte intérieures et extérieure ; levier boîte de vitesse, dessus du tableau de bord, tringle de réglage et dessus des sièges et dossiers, rétroviseurs, etc. | <ul style="list-style-type: none"> Désinfection obligatoire des mains avant de monter dans le véhicule. Aucun passager ou élève ne sera accepté dans le véhicule sans masque. Respect de la distanciation physique de 2 mètres* entre les élèves et le(s) formateur(s) à l'extérieur du véhicule. | <ul style="list-style-type: none"> Le nombre de stagiaires présents dans le véhicule est limité à 4 personnes. |
| Cours pratique poids lourds en circulation | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Port du masque obligatoire pour tous élèves et enseignants. Désinfection obligatoire des mains avant de monter ou de remonter dans le véhicule pour les élèves comme pour les formateurs. Désinfection complète de la cabine avant toute installation au poste de conduite et à chaque changement d'élève : volant, frein de parc, levier de vitesse, clés, poignées, rétroviseurs, etc. | <ul style="list-style-type: none"> Respect de la distanciation physique de 2 mètres entre les élèves et le formateur lors du changement d'élève et lors des pauses. | <ul style="list-style-type: none"> Avant toute installation au poste de conduite, et à chaque changement d'élève au poste de conduite, aération et désinfection complète de la cabine par le formateur : volant, frein de parc, levier de vitesse, clés et poignée de porte. Prévoir du gel hydroalcoolique en quantité suffisante dans la cabine. Limiter le nombre d'élèves présents dans le véhicule en fonction du type de cabine, au maximum 4 stagiaires par véhicule. |

*Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|---|--|--|---|---|
| AGENT DE COMPTOIR | | | | |
| Accueil Client (boutique / kiosque / piste de station service, caisse cafétéria) | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> Se laver les mains immédiatement après avoir été en contact avec des documents clients et/ou utiliser du gel hydroalcoolique. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le réceptionnaire, un pour le client). Désinfecter régulièrement et après chaque client (avec par exemple des lingettes) le comptoir d'accueil et le terminal de paiement électronique. | <ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des règles d'hygiène et à la disponibilité des savons, gels hydroalcooliques en agence. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. Privilégier l'envoi des documents administratifs par courriel et les signatures électroniques. | <ul style="list-style-type: none"> Afficher, à l'intérieur et à l'extérieur, les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. Équiper le comptoir ou le kiosque d'une paroi transparente isolant le salarié du client. Limiter le nombre de personnes dans l'agence, réaliser un marquage des distances au sol et dissocier quand cela est possible les flux entrants et sortants. Prévoir du gel hydroalcoolique sur l'ensemble des comptoirs, kiosques. |
| GESTIONNAIRE DE VÉHICULES | | | | |
| Gestion, suivi des réservations, contrôle de l'état du véhicule avant et après utilisation du client | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, bouche, nez). | <ul style="list-style-type: none"> Aérer le véhicule. Porter les EPI appropriés à l'activité. Faire respecter au client les règles de distanciation de 2 mètres*. Désinfecter (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot et la ceinture de sécurité. | <ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des règles sanitaires et à la disponibilité d'un produit désinfectant adapté (lingettes et gel hydroalcoolique). Mettre à disposition du personnel des EPI adaptés à l'activité et en assurer le renouvellement. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. | <ul style="list-style-type: none"> Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. |
| PRÉPARATEUR / JOCKEY | | | | |
| Convoi du véhicule jusqu'à la zone de nettoyage Nettoyage intérieur et extérieur du véhicule Convoi du véhicule jusqu'au lieu de réception <small>(en agence ou autres sites)</small> | <ul style="list-style-type: none"> Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Aérer le véhicule. Désinfecter les points de contact (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot, la ceinture de sécurité. Désinfecter l'entièreté de l'habitacle. Couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route. utiliser un aspirateur équipé d'un filtre HEPA** ; à défaut le port d'un masque FFP1 est obligatoire Interdire l'accès à l'atelier à tout client. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le salarié, un pour le client). À l'extérieur de l'atelier : inspection du véhicule et remettre les clés après désinfection ou mise à disposition du client de produits désinfectants. Changer de gants à chaque pause (pour les gants jetables). Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains avec du savon ou au gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. | <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Définir une zone de dépôt du véhicule et d'accueil client en dehors de l'atelier. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. | <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel des EPI adaptés à l'activité et en conformité avec les textes légaux et réglementaires en vigueur, et en assurer le renouvellement. |

*Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

**En cas d'obligation d'utiliser un aspirateur, il doit être équipé d'un filtre HEPA, à défaut le port d'un masque FFP1 est obligatoire, conformément aux recommandations de l'INRS.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|--|--|--|---|---|
| AGENT / ASSISTANT / OPÉRATEUR / RESPONSABLE D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT* | | | | |
| Surveillance du parc de stationnement (kiosque, PC sécurité) : bureautique, matériel de surveillance (écran de vidéo surveillance, clavier, souris, poste informatique, talkie-walkie, interphone) | <ul style="list-style-type: none"> • Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. • Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains au savon durant 30 secondes ou les frictionner avec du gel hydroalcoolique très régulièrement. • Désinfecter régulièrement le matériel informatique (clavier, souris, écran) et à chaque roulement de poste. • Éviter de prêter ses fournitures de bureau (stylos, documents, agrafeuse, etc.). • Désinfecter régulièrement les points de contact (ascenseurs, cabines extérieures et intérieures, ascenseurs, rampes, portes, portes d'accès au parking, etc.). | <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir du gel hydroalcoolique pour les salariés. | <ul style="list-style-type: none"> • Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. |
| Collecte des recettes | <ul style="list-style-type: none"> • Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. • Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> • Désinfecter (par exemple avec des lingettes) l'ensemble des points de contact : terminal de paiement, pavé numérique, écran tactile, les équipements de contrôle d'accès et de paiement. • Se laver les mains au savon durant 30 secondes ou les frictionner avec du gel hydroalcoolique très régulièrement. | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect des règles sanitaires et à la disponibilité des savons et gels hydroalcooliques. • Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. | <ul style="list-style-type: none"> • Informer des recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. |
| Assurer la maintenance technique du parc de stationnement (petits travaux de réparation : maintenance technique, électricité, intervention sur les barrières de parking, laveuse) | <ul style="list-style-type: none"> • Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. • Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, bouche, nez). • Contact direct entre individus. • Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). | <ul style="list-style-type: none"> • Manipuler le matériel avec des gants. • Éviter de se toucher le visage durant l'activité. • Désinfecter les barrières de parking à grande eau avec un peu de javel. • Se laver les mains au savon durant 30 secondes ou les frictionner avec du gel hydroalcoolique très régulièrement. | <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir du gel hydroalcoolique pour les salariés. • Mettre à disposition du personnel les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. • Aucun usager ne doit être présent lors de cette opération. | <ul style="list-style-type: none"> • Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. |

*Les recommandations proposées ci-dessus sont à adapter en fonction de chaque poste en tenant compte de la qualification de l'intervenant.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|--|--|--|--|---|
| AGENT DE CAISSE | | | | |
| Accueil client (paiement/ ramassage et remise de la monnaie / gestion, entretien et nettoyage des équipements) | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Port d'une visière (ou de lunettes de protection) et du masque. Recommander le port du masque à la clientèle. Demander au client de laisser les vitres ouvertes pour une bonne aération et de couper la ventilation et la climatisation. Le comptage de la monnaie à domicile est proscrit. Utiliser les compteuses automatiques pour les stations équipées. Se laver les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après les différentes opérations (ramassage et comptage de la monnaie, manipulation et nettoyage des équipements ou des articles). Désinfecter les équipements après le passage du salarié ou en cas d'assistance sur les points de service : bornes d'achat de jetons (boutons, clavier, écran), coffrets (boutons, monnayeur, etc.), lances (poignée), périphériques (boutons, monnayeur, etc.). Pour les installations qui ne fonctionnent pas en libre-service, nettoyer toutes les heures les équipements manipulés par les clients (lances, monnayeurs, boutons, tuyaux d'aspirateurs). Porter une visière ou des lunettes de protection en plus du masque pour nettoyer les aspirateurs munis d'un filtre HEPA* et vider ceux-ci dans la poubelle. Se laver les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. Désinfecter le matin et en début d'après-midi (par exemple avec des lingettes) l'ensemble des points de contact de la zone d'accueil. En cas de paiement par carte bancaire, désinfecter le terminal après chaque utilisation. | <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel des EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Limiter l'accès à l'accueil à un seul client à la fois, et imposer aux clients le parcours d'entrée par l'accueil. Respecter les gestes barrières et les règles de distanciation de 2 mètres**. Afficher les recommandations mises en place : gestes barrières, port du masque, règles de distanciation, lavage de main, etc. Remettre les clés sur le comptoir dans une enveloppe. | <ul style="list-style-type: none"> Equiper le poste d'accueil d'une paroi transparente isolant le salarié du client. Matérialiser par un marquage au sol ou un affichage, les règles de distanciation et la circulation sur site. Limiter le nombre de clients à la borne d'achat jetons, clé, programme de lavage portique à une seule personne. S'équiper d'une compteuse de monnaie automatique, si l'équipement n'en dispose pas. |
| INTERVENTION ENTREPRISE EXTÉRIEURE | | | | |
| Opérations de maintenance externe | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> Port d'une visière (ou de lunettes de protection) et du masque. Désinfection du poste de travail (plan de travail et outils en commun), en début et fin de journée. Utilisation d'un stylo personnel pour la signature des bons d'intervention. | <ul style="list-style-type: none"> Les opérations doivent se limiter aux opérations de maintenance ne pouvant être reportées ou de contrôles réglementaires obligatoires. Respect des gestes barrières et des règles de distanciation. | |

Retrouvez la suite des métiers de cette activité à la page suivante →

*En cas d'obligation d'utiliser un aspirateur, il doit être équipé d'un filtre HEPA, à défaut le port d'un masque FFP1est obligatoire, conformément aux recommandations de l'INRS.

**Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|--|--|---|--|---|
| OPÉRATEUR NETTOYAGE | | | | |
| Réception véhicule/ Lavage véhicule en box/ Restitution véhicule | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Ne pas monter dans le véhicule avec le client. Désinfecter les points de contact (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, frein à main, commandes au volant, ceinture de sécurité, planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot et les clés. Désinfecter les outils après utilisation. Utiliser deux stylos si des documents sont à signer (un pour le salarié, un pour le client). | <ul style="list-style-type: none"> Identifier une zone claire pour que le client puisse déposer le véhicule. Fermer le box de lavage pour y interdire l'accès au public. Mettre à disposition des aspirateurs équipés d'un filtre HEPA* ; à défaut le port d'un masque FFP1 est obligatoire lors de l'utilisation de l'aspirateur. Demander au client de vider son véhicule de tout objet personnel. Veiller au respect des règles de distanciation physique. | <ul style="list-style-type: none"> Pour l'utilisation de l'aspirateur, respecter une distance minimale de 2 mètres** avec l'utilisateur voisin. Si ce n'est pas possible, neutraliser un box sur deux. |
| Gestion du libre-service | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> Indiquer aux clients de rester dans leur véhicule durant la phase d'attente. Désinfecter régulièrement (par exemple avec des lingettes) l'ensemble des points de contact tel que les bornes (boutons, clavier, écran, etc.), coffrets (bouton, monnayeur, etc.), lances (poignée), périphériques (boutons, monnayeur, etc.). | | |
| MAGASINIER | | | | |
| Réception / stockage / préparation / distribution des marchandises <small>(conduite d'engin roulant / manipulation de transpalettes)</small> | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> Port d'une visière (ou de lunettes de protection) et du masque. Si possible, attendre 24h avant d'ouvrir les colis. Installer le kit de protection pour la restitution du véhicule. | <ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres** et des gestes barrières. Éviter de signer les bons de livraison, en privilégiant des mesures alternatives (par exemple prise d'une photo de la carte de visite de l'employé avec le colis). En cas d'impossibilité, n'utiliser que son stylo personnel, le cachet de l'établissement est recommandé s'il en existe. Mettre à disposition du personnel des kits de protection : protection volant, levier de frein de parking, siège, pommeau de levier de vitesse, protège pieds. | |

*En cas d'obligation d'utiliser un aspirateur, il doit être équipé d'un filtre HEPA, à défaut le port d'un masque FFP1 est obligatoire, conformément aux recommandations de l'INRS.

**Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|--|--|--|--|--|
| AGENT DE CAISSE | | | | |
| Accueil client / Gestion véhicules | <ul style="list-style-type: none"> • Contact direct entre individus. • Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. • Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> • Recommander le port du masque à la clientèle. • Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après chaque opération. • Attendre quelques heures avant d'intervenir dans l'habitacle du véhicule. | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition du personnel des EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. • Demander au client de laisser les vitres ouvertes. • Demander au client de vider son véhicule de tout objet personnel. • Respecter les gestes barrières et les règles de distanciation. • Inviter le client à se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique présent au comptoir avant de parcourir et signer les documents, ainsi qu'à respecter les gestes barrières. | |
| REMRORQUEUR | | | | |
| Retrait du véhicule et remorquage jusqu'à la casse | <ul style="list-style-type: none"> • Contact direct entre individus. • Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> • Se désinfecter, et inviter le chauffeur à se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique présent au bureau avant de parcourir et signer les documents, ainsi qu'à respecter les gestes barrières. • Avant et après manipulation de colis, se laver les mains. | <ul style="list-style-type: none"> • Se tenir à 2 mètres du chauffeur. Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (port de masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre. • Organiser une zone de réception de marchandises et l'entreposage des colis. | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition les équipements de protection nécessaires pour chaque livreur salarié (gel hydroalcoolique, lingettes, masques, etc.), en assurer le réapprovisionnement. • Équiper les dépanneurs d'un kit de protection individuelle : réserve d'eau, savon liquide, gel hydroalcoolique, essuie-mains à usage unique, les EPI adaptés à l'activité et en assurer le renouvellement. |
| DÉMONTEUR AUTOMOBILE | | | | |
| Dépollution / démontage véhicules | <ul style="list-style-type: none"> • Contact direct entre individus. • Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. • Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains avant la mise des équipements tels que gants, masques et après leur retrait. • Désinfecter les points de contact (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, frein à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot. • Désinfecter les outils après utilisation. • Conduite d'engin roulant : désinfecter les clés et désinfecter les commandes manuelles avant utilisation par un autre salarié, se laver les mains avant et après utilisation. | <ul style="list-style-type: none"> • Attribuer un poste de travail par salarié en respectant la distanciation de 2 mètres. Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (port du masque, etc.) en maintenant une distance minimale de 1 mètre. • Dès lors qu'il n'est pas possible de respecter les mesures de distanciation physique, planifier les prises de postes de façon à répartir les arrivées du personnel et éviter les regroupements de personnes dans les vestiaires. | <ul style="list-style-type: none"> • Matérialiser par marquage au sol ou tout autre moyen la distanciation physique dans les vestiaires et limiter le nombre de personnes. • Si possible, laisser les portes ouvertes. • Préconiser l'utilisation de matériel dédié par salarié. Si ce n'est pas possible, désinfecter le matériel avant utilisation. |
| VENDEUR DE PIÈCES DÉTACHÉES | | | | |
| Réception / stockage (conduite d'engin roulant / manipulation de transpalettes) / vente de marchandises | <ul style="list-style-type: none"> • Contact direct entre individus. • Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. • Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). | <ul style="list-style-type: none"> • Recommander le port du masque à la clientèle. • Désinfecter régulièrement le comptoir. • Désinfecter régulièrement le terminal de paiement de carte bancaire. • Si possible, attendre 24h avant d'ouvrir les colis. • Utiliser deux stylos si des documents sont à signer (un pour le salarié, un pour le client). | <ul style="list-style-type: none"> • Se tenir de préférence à 2 mètres du client. Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (écran de protection, port de masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre. • Inviter le client à se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique présent au comptoir avant de parcourir et signer les documents, ainsi qu'à respecter les gestes barrières. • Organiser, si possible, des flux distincts entre l'entrée et la sortie. Si double porte, éviter les retours en arrière (sens de circulation unique). Si impossible, limiter le nombre d'entrées. | <ul style="list-style-type: none"> • Matérialiser par marquage au sol ou tout autre moyen la distanciation physique entre deux clients. • Mettre à disposition du personnel des EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. • Limiter le nombre de personnes au comptoir et faire un marquage de distance au sol. • Afficher les consignes des gestes barrières. |

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

| | RISQUES DE CONTAMINATION | RECOMMANDATIONS HUMAINES | RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES | RECOMMANDATIONS TECHNIQUES |
|---|---|--|--|--|
| OPÉRATEUR MAINTENANCE PNEUMATIQUES VI (SPÉCIALISTE OU NON) | | | | |
| Intervention sur VI | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> Ne pas rentrer dans le véhicule. Si un relevé de compteur doit être effectué, se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique avant et après l'accès à la cabine. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le technicien, un pour le client). | <ul style="list-style-type: none"> Éviter le covoiturage ; si l'intervention nécessite la présence de deux techniciens, privilégier un véhicule par personne, à défaut ne pas utiliser le siège central et porter un masque. Organiser la planification du rendez-vous. Respecter les gestes barrières et des règles de distanciation. | <ul style="list-style-type: none"> Si l'intervention nécessite la présence de deux techniciens et que le respect de la distance minimale ne peut être assuré, porter un masque et des lunettes et/ou une visière pleine face. Baliser la zone d'intervention. Mettre à disposition les équipements de protection nécessaires et en assurer le réapprovisionnement. Fournir aux salariés l'attestation de déplacement nécessaire. |
| GESTIONNAIRE DE PARC | | | | |
| Gestion de parc de VI | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> Ne pas rentrer dans le véhicule du client. Si un relevé de compteur doit être effectué, se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique avant et après l'accès à la cabine. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le technicien, un pour le client). Désinfecter avant et après utilisation la tablette et les outils de contrôle. | <ul style="list-style-type: none"> Confirmer le rendez-vous avant le déplacement. Privilégier les échanges de documents par courriels. Respecter le plan de prévention du client et à minima appliquer les mesures de prévention prises par son entreprise. | <ul style="list-style-type: none"> Fournir aux salariés l'attestation de déplacement nécessaire. Baliser la zone d'intervention. Mettre à disposition les équipements de protection nécessaires et en assurer le réapprovisionnement. |
| COMMERCIAL ITINÉRANT | | | | |
| Vente de véhicule en itinérance | <ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. | <ul style="list-style-type: none"> Se laver les mains avec du gel hydroalcoolique avant et après la rencontre avec le client. Si la rencontre se déroule dans les locaux du client, éviter de toucher les surfaces telles que le bureau. Ne pas s'échanger d'objet individuel (document, stylo, téléphone, gobelet, tasse, briquet, cigarette, etc.). | <ul style="list-style-type: none"> Privilégier le contact par téléphone ou en visio. Respect des gestes barrières et des règles de distanciation. Organiser obligatoirement la planification du rendez-vous et le confirmer avant le déplacement. Respecter le plan de prévention du client et à minima appliquer les mesures de prévention prises par son entreprise. Privilégier les échanges de documents par courriels. | <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition les équipements de protection nécessaires et en assurer le réapprovisionnement. |

4



Covid-19 • Guide de bonnes pratiques



Annexes

Sommaire des annexes

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | Les fiches Ministère | 45 |
| 2 | Les fiches Métiers | 47 |
| 3 | Les fiches Situations de travail | 78 |
| 4 | Les affiches | 78 |
| 5 | Les fiches 1/4 h prévention et sécurité | 78 |

1 Les fiches Ministère

Lien 1 : [FAQ pour les entreprises](#)

Lien 2 : [Les obligations de l'employeur](#)

Lien 3 : [Protocole national de déconfinement](#)

Lien 4 : [Les produits désinfectants](#)

Liens 5 : Masques et gel hydroalcoolique :

- <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/approvisionnement-en-masques-et-gel-hydroalcoolique>
- <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>
- <http://www.inrs.fr/risques/biologiques/faq-masque-protection-respiratoire.html>
- https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/20200508_FAQ_masques_VF.pdf

Lien 6 : [La fiche station-service](#)

Lien 7 : [La fiche garage](#)

Lien 8 : [La fiche Délégation à la sécurité routière \(DSR\)](#)

Les différents masques et leurs usages*

| | Masque de protection respiratoire FFP | Masque à usage médical (dit « masque chirurgical ») | Masque alternatif à usage non sanitaire Catégorie 1 | Masque alternatif à usage non sanitaire Catégorie 2 |
|------------------------|--|--|---|---|
| Nature de l'équipement | Équipement de protection individuelle (EPI) de sécurité et de santé conforme à la norme NF EN 149 : 2001. | Dispositif médical répondant à des exigences européennes de sécurité et de santé conforme à la norme NF EN 14683. | Masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public. | Masque de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ce masque. |
| Usage | Protection des professionnels de santé réalisant des gestes invasifs (ex. intubation) ou effectuant des manoeuvres sur les voies aériennes. Protection de l'environnement. | Protection des professionnels de santé en dehors des indications à masque FFP2. Protection de l'environnement. | Personnels affectés à des postes ou missions comportant un contact régulier avec le public (hôtesses et hôtes de caisses, agents des forces de l'ordre, ...). | Contacts occasionnels avec d'autres personnes dans le cadre professionnel. Pour tout un sous-groupe (entreprise, service) lorsque le poste ou les conditions de travail le nécessitent. |
| Performances | 3 catégories : <ul style="list-style-type: none"> • FFP1 (filtration de 80% des aérosols de 0,6 micron) • FFP2 (94%) • FFP3 (99%) | Plusieurs types : type I, type II et IIR (particules de 3 microns). Les types II et IIR sont destinés à un usage en chirurgie. | Filtre 90% des particules de 3 microns émises par le porteur. | Filtre 70% des particules de 3 microns émises par le porteur. |

* Extrait du Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés du 3 mai 2020.

| | |
|---|----|
| Commerce d'automobiles | 43 |
| Télécharger la fiche | |
| Livraison automobile | 45 |
| Télécharger la fiche | |
| Réparation mécanique véhicules industriels & véhicules légers | 47 |
| (VI / VL) et contrôle technique | |
| Télécharger la fiche | |
| Commerce d'équipements automobiles | 51 |
| Télécharger la fiche | |
| Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé | 52 |
| Télécharger la fiche | |
| Commerce et réparation de motocycles | 54 |
| Télécharger la fiche | |
| Enseignement de la conduite | 56 |
| Télécharger la fiche | |
| Location automobile | 61 |
| Télécharger la fiche | |
| Parcs de stationnement | 63 |
| Télécharger la fiche | |
| Stations de lavage | 64 |
| Télécharger la fiche | |
| Traitement des véhicules hors d'usage | 67 |
| Télécharger la fiche | |
| Pneumatiques VI | 69 |
| Télécharger la fiche | |

Préconisations de prévention pour les activités de commerce



Annexe au guide des bonnes pratiques Covid-19 des services de l'automobile du 18 juin 2020.

| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|--|---|
| <p>Mesures générales</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • privilégier autant que possible le recours au télétravail pour les employés administratifs ; • prévoir un seul collaborateur par poste de travail ; • si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port du masque, etc.) en maintenant une distance minimale de 1 mètre ; • veiller au respect des règles sanitaires et à la disponibilité des salariés des savons et des gels hydroalcooliques sur site. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aucun échange de matériel et document ; • désinfecter régulièrement et après chaque passage client les postes de travail (bureau, écran ordinateur, tablette) ; • se laver soigneusement et très régulièrement les mains à l'eau et au savon ; les essuyer de préférence avec du papier à usage unique et en l'absence de point d'eau utiliser une solution hydroalcoolique ; • éviter de rester dans un espace confiné, laisser les portes ouvertes ; • fermer l'ensemble des véhicules du hall afin de limiter les risques de contamination. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres. |
| <p>Parcours Client, showroom, conseillers commerciaux</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • installer une affiche à l'entrée avec les informations utiles : rappel des règles de distanciation et des gestes barrières, organisation de l'accueil et de la circulation sur le site ; • si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre ; • réserver des places de parking proches de l'accueil client ; • matérialiser par marquage au sol, ou tout autre moyen la mesure de distanciation physique, notamment autour du bureau de vente, et organiser, si possible, un sens de circulation unique sur le site ; • supprimer l'accès aux fontaines à eau, distributeurs de boissons et de nourritures ; • retirer des zones d'attente les magazines habituellement à disposition ; • s'assurer de la propreté des sanitaires et de l'approvisionnement en savon/essuie-mains. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accueillir les clients le plus possible à l'extérieur pour éviter le regroupement de personnes ; • demander au client de se laver les mains à son arrivée avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant de toucher le véhicule exposé ; • recommander fortement le port du masque au client ; • informer le client de la mise en place des dispositions de sécurité et des modalités d'essai de véhicule ; lui rappeler le respect des règles de distanciation de 2 mètres et des gestes barrières ; • renforcer les efforts pour maintenir un niveau de propreté irréprochable dans le showroom (cf. 1/4 h prévention sur le nettoyage) ; • nettoyer extérieurement et intérieurement tous les véhicules exposés ; • privilégier les présentations digitales aux documents papier ; • limiter au maximum les échanges de documents papier et demander au client de transmettre les documents administratifs de manière dématérialisée ; • lors des estimations de reprise, assurer l'expertise par des observations/photos, et demander au client d'effectuer le relevé kilométrique et de retirer tous les effets personnels ou détritiques ; • privilégier les signatures électroniques ou utiliser 2 stylos, un stylo à usage unique pour le client à défaut désinfecter le stylo après utilisation ; • désinfecter les bureaux et chaises après chaque client (cf. 1/4 h prévention sur le nettoyage). <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • se tenir de préférence debout et à 2 mètres du client afin de pouvoir communiquer. Fournir au client les explications nécessaires, en évitant toute manipulation du véhicule. |



| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|-----------------------------------|---|
| <p>Essai des véhicules</p> | <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • désinfecter devant le client (par exemple avec une lingette) les points de contact : poignées de porte, rétroviseur, volant, levier de vitesse, clé, écran tactile, etc. ; • demander au client de se laver les mains avec du gel hydroalcoolique durant 30 secondes avant de monter dans un véhicule ; • inviter le client à manipuler lui-même le véhicule et à poser ses questions au fur et à mesure ; • assurer les explications à distance et sans manipuler le véhicule. <p>En cas d'essai non accompagné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • proposer au client qu'il appaire son téléphone et lui donner votre numéro de téléphone ; • planifier un appel téléphonique à mi-parcours ; • après l'essai, en plus des vérifications habituelles, désinfecter à nouveau le véhicule (poignées de porte, rétroviseur, volant, levier de vitesse, clé, écran tactile, etc.). <p>En cas d'essai accompagné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • seul le client prend le volant ; • couper la ventilation et la climatisation, laisser les vitres entre-ouvertes pendant la conduite ; • demander au client (un seul client) et le collaborateur de porter un masque dans le véhicule ; • se placer à l'arrière du véhicule côté passager, et ne pas toucher au panneau de commandes, volant ou levier de vitesse ; • désinfecter à nouveau le véhicule après l'essai, en plus des vérifications habituelles. |

Préconisations de prévention

pour les activités de livraison VO/VN sur site (concession, parc de véhicules)

Annexe au guide des bonnes pratiques Covid-19 des services de l'automobile du 18 juin 2020.

| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|---|--|
| <p>Mesures générales</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port du masque, etc.) en maintenant une distance minimale de 1 mètre ; veiller au respect des règles sanitaires et à la disponibilité des savons et des gels hydroalcooliques sur site ; prévoir un seul collaborateur par poste de travail. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> éviter tout échange de matériel ; se laver soigneusement et très régulièrement les mains à l'eau et au savon ou à chaque changement de gants. Les essuyer de préférence avec du papier à usage unique et en l'absence de point d'eau utiliser une solution hydroalcoolique ; désinfecter régulièrement et après chaque client son poste de travail ; éviter de rester dans un espace confiné. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres. |
| <p>Prise de rendez-vous</p> | <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> prendre rendez-vous par téléphone ou par courriel ; indiquer au client que la mise en main sera effectuée selon un déroulé exceptionnel (livraison adaptée et raccourcie pour respecter les normes sanitaires et de sécurité) ; l'informer de la mise en place des dispositions de sécurité (désinfection des véhicules, le report de livraison) ; lui rappeler le respect des règles de distanciation de 2 mètres et des gestes barrières ; lui demander s'il présente des symptômes (fièvre/toux) et, si oui, reporter la livraison ; lui demander de venir avec son propre stylo ; en cas de reprise, lui préciser le lieu de stationnement pour y déposer son véhicule et lui demander de relever son kilométrage. |
| <p>Préparation du véhicule avant livraison</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre à disposition du personnel des EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> désinfecter l'aire de préparation quotidiennement ; couvrir les éléments suivants avec des protections plastiques avant de déplacer le véhicule : levier de vitesse, volant, frein à main, sièges ; une fois la préparation terminée, déplacer le véhicule jusqu'à l'emplacement de livraison défini à l'extérieur (parking de l'affaire) ; en sortant du véhicule, retirer les protections plastiques et les jeter dans une poubelle dédiée, munie d'un lien pour la fermeture ; désinfecter et nettoyer une dernière fois les éléments touchés (poignées, plastiques de porte, rétroviseurs, etc.). |



| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|--|---|
| <p>Livraison administrative</p> | <p>Préparation administrative :</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre en place des bannettes pour que le client y remette les documents à fournir (justificatifs, éléments de reprise véhicule, etc.) ; si la règle de distanciation de 2 mètres ne peut-être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port de masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> veiller à ce que le bureau de livraison soit débarrassé, propre et désinfecté avant d'y déposer les documents clients ; laisser les portes ouvertes ; éviter le contact immédiat avec les documents et les clés du véhicule. <p>Livraison sur site* :</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> inviter le client à s'asseoir et dans la mesure du possible laisser les portes ouvertes ; se tenir de préférence debout et à 2 mètres du client afin de pouvoir communiquer et observer ses actions ; éviter toute manipulation : fournir uniquement les explications nécessaires et vérifier les signatures à distance ; inviter le client à se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique présent sur le bureau avant de parcourir et signer les documents, ainsi qu'à respecter les gestes barrières ; expliquer au client qu'il devra lui-même insérer sa vignette d'assurance. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres. |
| <p>Mise en main sur site*</p> | <p>Une fois la partie administrative terminée :</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> inviter le client à se déplacer vers l'emplacement de son véhicule ; le guider jusqu'à l'extérieur (il est déjà en possession de ses clés) en marchant à plus de 2 mètres. Si la distance de 2 mètres est impossible il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (port de masque, etc.), en maintenant une distance minimale de 1 mètre ; ne jamais entrer dans le véhicule avec le client ; inviter le client à manipuler lui-même le véhicule et à poser ses questions au fur et à mesure ; assurer les explications à distance et sans manipuler le véhicule ; inviter le client à ouvrir les deux portes du véhicule et commencer une mise en main brève et centrée sur les éléments de sécurité** ; inviter le client à démarrer son véhicule et le guider jusqu'à la sortie en marchant sur le côté du véhicule. |

*La livraison à domicile est possible uniquement en respectant scrupuleusement les gestes barrières, les règles de distanciation et selon un processus d'organisation défini par chaque entreprise.

**Le déroulement de la prise en main du véhicule par le client est à adapter à l'organisation de l'entreprise tout en respectant scrupuleusement les gestes barrières et les règles de distanciation.

Préconisations de prévention

réparation mécanique véhicules industriels & véhicules légers (VI / VL) et contrôle technique



Annexe au guide des bonnes pratiques Covid-19 des services de l'automobile du 18 juin 2020.

| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|-------------------------------------|---|
| <p>Mesures générales</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port du masque, etc. en maintenant une distance minimale de 1 mètre ; veiller au respect des règles sanitaires et à la disponibilité des salariés des savons et des gels hydroalcooliques sur site ; prévoir un seul collaborateur par poste de travail ; préconiser l'utilisation d'outillages dédiés par salarié. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> demander au client de venir avec son propre stylo et éviter tout échange de matériel ; se laver soigneusement et très régulièrement les mains à l'eau et au savon ou à chaque changement de gant. Les essuyer de préférence avec du papier à usage unique et en l'absence de point d'eau utiliser une solution hydroalcoolique ; éviter de rester dans un espace confiné. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres. |
| <p>Prise de rendez-vous</p> | <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> privilégier la prise de rendez-vous par téléphone ou par courriel ; informer le client de la mise en place des dispositions de sécurité ; lui rappeler le respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières demander au client de venir avec son propre stylo, accompagné d'une personne au maximum pour le retour ; demander au client s'il présente des symptômes (fièvre/toux) et, si oui, reporter le rendez-vous. demander au client de vider son véhicule de tout objet personnel (vêtements, CD, carte, sacs des enfants avec jouets, etc.) et détritrus avant sa venue au garage (sauf en cas de dépannage sur route). |
| <p>Réception du véhicule</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> identifier une zone claire de dépôt du véhicule à l'extérieur, fenêtres ouvertes. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> demander au client de laisser le véhicule dans la zone spéciale qui a été établie ; demander au client d'ouvrir toutes les portières du véhicule avant que l'employé inspecte le véhicule, afin d'assurer une ventilation maximale du véhicule. Inviter le client à attendre dans une zone prédéfinie ; faire respecter au client les règles de distanciation de 2 mètres. |
| <p>Réception du client</p> | <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> signer la commande de travaux avec deux stylos (un pour Le réceptionnaire, un pour le client), indiquer les effets clients, réaliser un tour rapide du véhicule, remettre les clés en les posant sur le comptoir (pas dans la main, mais dans une pochette plastique ou une enveloppe). ne pas monter pas dans le véhicule avec le client ; après inspection du véhicule, placer la clé de la voiture (à l'aide de gants) dans un sac en plastique pouvant être scellé ou dans une enveloppe sans contaminer l'extérieur du sac. |



| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|--------------------------------------|---|
| <p>Traitement du véhicule</p> | <p>Commun à tous les métiers :</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • porter les EPI adaptés à la situation de travail ; • utiliser les produits de désinfection (par exemple : lingettes) et les systèmes de protection pour les véhicules (housse, tour de volant) ; • désinfecter (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot ; • manipuler la ceinture de sécurité avec des gants ; • désinfecter les outils après utilisation ; • enlever les gants après chaque contrôle de véhicule et les jeter dans un sac plastique qui sera fermé et jeté dans une poubelle à la fin de chaque journée ; • désinfecter les matériels et les outils partagés après chaque utilisation ; • se laver les mains après chaque action avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes. <p>Contrôleur technique</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérifier rapidement le fonctionnement de la ventilation (on/off) et arrêter immédiatement après contrôle du fonctionnement ; • conserver son propre stylo pour signer les procès-verbaux ; • désinfecter, à l'aide de lingettes, les matériels partagés par les contrôleurs (télécommande des bancs de mesures, commande des ponts élévateurs, appareil de contrôle de mesure des phares, appareils de contrôle de mesures de gaz d'échappement, manomètre de contrôles de pression des pneus, DIP ou tablette le cas échéant) après chaque utilisation. <p>Mécanicien / électro mécanicien – carrossier – opérateur vitrage</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route ; • désinfecter les appareils d'aide à la manutention manuelle avant et après chaque utilisation (chèvre, ventouse, diable, etc.). <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser un outillage dédié par salarié (ex. : servante). Si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation. <p>Spécifique VI : contrôle technique, réparation, dépannage</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • privilégier la prise de rendez-vous clients à horaire fixe en informant des consignes sanitaires à respecter avant l'intervention de l'opérateur ; • demander le certificat de décontamination pour les TCP (transport en commun de personnes). <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspecter le véhicule et remettre les clés dans un sac en plastique pouvant être scellé ou dans une enveloppe sans contact avec le client ; • désinfecter les points de contact (avec par exemple des lingettes) : les barres permettant de monter et descendre des VI, volant, poignées, planche de bord et les différents panneaux de commandes, etc. ; • couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route ; • désinfecter les appareils de levage et de transport avant et après chaque utilisation (chèvre, palans, poulies, transpalettes, chariots, etc.) ; • ne pas utiliser les EAD pour démarrer les véhicules (procéder à un démarrage par l'arrière du véhicule ou déplomber le contacteur au tableau de bord) ; • privilégier l'envoi des documents par courriels et signatures électroniques ou prévoir un stylo pour chacun des signataires. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser un outillage dédié par salarié (ex.: servante), si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation. |



| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|--|---|
| <p>Préparation et application de peinture</p> | <p>Peintre</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • limiter le nombre de personnes dans le labo et la cabine de peinture. <p>Pour le salarié:</p> <ul style="list-style-type: none"> • ventiler des espaces ; • porter les EPI adaptés à la situation de travail ; • utiliser les produits de désinfection (par exemple : lingettes) ; • veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres et des gestes barrières ; • utiliser un outillage dédié. Si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation ; • enlever ses gants après l'opération ; • désinfecter les outils après utilisation ; • se laver les mains après chaque action avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes. |
| <p>Préparation du véhicule et livraison</p> | <p>Préparateur Jockey</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir une zone de dépôt du véhicule et d'accueil client en dehors de l'atelier. <p>Pour le salarié:</p> <ul style="list-style-type: none"> • porter les EPI adaptés à la situation de travail ; • veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres et des gestes barrières ; • désinfecter (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot ; • mettre en place des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant ; • couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route ; • manipuler la ceinture de sécurité avec des gants ; • utiliser un aspirateur muni d'un filtre HEPA (à défaut le port du masque FFP1 est obligatoire, conformément aux recommandations de l'INRS) ; • interdire l'accès à l'atelier à tout client ; • utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le salarié, un pour le client) ; • à l'extérieur de l'atelier : inspecter le véhicule et remettre les clés, désinfectées, dans un bac ou une enveloppe sans contact avec le client ; • enlever ses gants après l'opération ; • désinfecter les outils après utilisation ; • se laver les mains après chaque action avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes. |
| <p>Réception et stockage des marchandises</p> | <p>Magasinier</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • inviter les livreurs de vos fournisseurs à annoncer leur arrivée par téléphone, puis à se manifester au moyen d'un appel de phare ou du klaxon ; • organiser les zones de réception, chargement et déchargement des marchandises à l'entrée des sites ou des ateliers. Les désinfecter quotidiennement. • assurer la ventilation des lieux de stockage. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • porter les EPI adaptés à la situation de travail ; • veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres et des gestes barrières ; • désinfecter les clés et l'intérieur (notamment les commandes manuelles) des engins roulants après chaque utilisateur ; • désinfecter le manche du transpalette après chaque utilisateur ; • désinfecter et nettoyer une dernière fois les éléments touchés (poignées, plastiques de porte, etc.) ; • se laver les mains après chaque action avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes. |



| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|--|--|
| <p>Réparation et dépannage sur route et autoroute</p> | <p>Dépanneur / remorqueur</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> envoyer un SMS au client pour le prévenir des consignes sanitaires à respecter (règles de distanciation de 2 mètres). <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> organiser la planification du rendez-vous avec le client : recueillir le numéro de portable et informer le client de l'impossibilité de le véhiculer si le véhicule n'est pas réparable sur place sauf évacuation des passagers dans véhicule remorqué arrimé sur plateau ; porter les EPI adaptés à la situation de travail ; utiliser le kit de protection individuelle : réserve d'eau, savon liquide, gel hydroalcoolique, essuie-mains à usage unique ; utiliser un matériel dédié, si ce n'est pas possible, désinfecter le matériel avant utilisation ; désinfecter (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot ; mettre en place des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant ; couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route ; manipuler la ceinture de sécurité avec des gants ; enlever ses gants après cette opération ; désinfecter le matériel utilisé après l'opération ; se laver les mains après chaque action avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes ; utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le salarié, un pour le client). |
| <p>Petite réparation du véhicule chez le client (pare-brise, débosselage)</p> | <p>Opérateur itinérant</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> envoyer un SMS au client pour le prévenir des consignes sanitaires à respecter avant l'intervention : règles de distanciation de 2 mètres, ouvrir les fenêtres du véhicule, etc. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> porter les EPI adaptés à la situation de travail ; utiliser le kit de protection individuelle : réserve d'eau, savon liquide, gel hydroalcoolique, essuie-mains à usage unique ; utiliser un matériel dédié, si ce n'est pas possible, désinfecter le matériel avant utilisation ; désinfecter les points de contact (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot ; mettre en place des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant ; couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route ; manipuler la ceinture de sécurité avec des gants ; enlever ses gants après cette opération ; désinfecter le matériel utilisé après l'opération ; se laver les mains après chaque action avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes ; utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le salarié, un pour le client). |



Annexe au guide des bonnes pratiques Covid-19 des services de l'automobile du 18 juin 2020.

| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|---|---|
| <p>Accueil client, conseil et vente</p> | <p>Vendeur de pièces détachées</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (paroi transparente, port du masque) en maintenant une distance minimale de 1 mètre ; • mettre en œuvre un marquage au sol de distance avec le poste d'accueil pour l'inviter à patienter si le rendez-vous précédent n'est pas terminé. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • désinfecter régulièrement et après chaque client (avec par exemple des lingettes) le comptoir d'accueil et l'ensemble des points de contact tel que poignée de porte, terminal de paiement, lecteur de carte bancaire, pavé numérique) ; • utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le salarié, un pour le client) ; • se frictionner les mains avec du gel hydroalcoolique après chaque client ; • désinfecter régulièrement le matériel informatique (clavier, souris, écran) ; • se laver les mains au savon 30 secondes, avant et après son activité. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres. |
| <p>Réception, stockage, préparation et distribution des marchandises</p> | <p>Magasinier</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • inviter les livreurs de vos fournisseurs à annoncer leur arrivée par téléphone, puis à se manifester au moyen d'un appel de phare ou du klaxon ; • organiser les zones de réception, chargement et déchargement des marchandises à l'entrée des sites ou des ateliers. Les désinfecter quotidiennement. • assurer la ventilation des lieux de stockage. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • porter les EPI adaptés à la situation de travail ; • désinfecter les clés et l'intérieur (notamment les commandes manuelles) des engins roulants après chaque utilisateur ; • désinfecter le manche du transpalette après chaque utilisateur ; • désinfecter et nettoyer une dernière fois les éléments touchés (poignées, plastiques de porte, etc.) ; • se laver les mains après chaque action avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes. |

Préconisations de prévention

commerce de détail de carburant en magasin spécialisé

Annexe au guide des bonnes pratiques Covid-19 des services de l'automobile du 18 juin 2020.

| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|---|---|
| <p>Accueil client (boutique, kiosque, piste de station-service, caisse, cafeteria)</p> | <p>Agent de caisse</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (paroi transparente, port du masque, etc.) en maintenant une distance minimale de 1 mètre ; afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières ; limiter le nombre de clients en boutique et faire un marquage de distance au sol ; organiser un nettoyage régulier des lieux d'accueil du client (toilettes publiques, cafeteria) ; organiser un nettoyage régulier des pistes de stations-services et pompes et distributeurs de carburant ; mettre du gel hydroalcoolique à disposition sur chaque poste de pompe et de distributeur de carburant. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> désinfecter régulièrement (par exemple avec des lingettes) l'ensemble des points de contact tels que poignée de porte, le terminal de paiement, le lecteur de carte bancaire, le pavé numérique, l'écran tactile, le microphone et les distributeurs de boissons ; se laver soigneusement et très régulièrement les mains à l'eau et au savon ou à chaque changement de gant. les essuyer de préférence avec du papier à usage unique et en l'absence de point d'eau utiliser une solution hydroalcoolique ; porter les EPI adaptés à la situation de travail. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres. |
| <p>Réception, stockage, préparation et distribution des marchandises</p> | <p>Magasinier</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> inviter les livreurs de vos fournisseurs à annoncer leur arrivée par téléphone, puis à se manifester au moyen d'un appel de phare ou du klaxon ; organiser les zones de réception, chargement et déchargement des marchandises à l'entrée des sites ou des ateliers. Les désinfecter quotidiennement. assurer la ventilation des lieux de stockage. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> porter les EPI adaptés à la situation de travail ; désinfecter les clés et l'intérieur (notamment les commandes manuelles) des engins roulants après chaque utilisateur ; désinfecter le manche du transpalette après chaque utilisateur ; désinfecter et nettoyer une dernière fois les éléments touchés (poignées, plastiques de porte, etc.) ; se laver les mains après chaque action avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes. |



| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|---|--|
| Traitement des marchandises alimentaires / Cuisine / Libre service | <p>Préparateur alimentaire</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none">• afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières et les règles HACCP ;• assurer la ventilation des lieux de stockage. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none">• porter les EPI adaptés à la situation de travail ;• respecter les distance avec les autres salariés dans l'espace de préparation des repas ;• respecter les consignes de préparation des repas suivant les principes de sécurité alimentaire HACCP ;• nettoyer régulièrement les plans de travail et ustensiles de cuisine ;• éviter de se toucher le visage durant l'activité ;• se laver les mains avant et après le travail avec du savon durant 30 secondes. |

Préconisations de prévention commerce & réparation motocycle et cycle

Annexe au guide des bonnes pratiques Covid-19 des services de l'automobile du 18 juin 2020.

| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|---|--|
| <p>Mesures générales</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port du masque, etc.) en maintenant une distance minimale de 1 mètre ; veiller au respect des règles sanitaires et à la disponibilité des salariés des savons et des gels hydroalcooliques sur site ; prévoir un seul collaborateur par poste de travail. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> demander au client de venir avec son propre stylo et éviter tout échange de matériel ; se laver soigneusement et très régulièrement les mains à l'eau et au savon ou à chaque changement de gant. les essuyer de préférence avec du papier à usage unique et en l'absence de point d'eau utiliser une solution hydroalcoolique ; désinfecter régulièrement et après chaque client son poste de travail ; éviter de rester dans un espace confiné. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres. |
| <p>Accueil client et conseil et vente de pièces moto cycles sur site</p> | <p>Vendeur de pièces détachées</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières ; équiper le comptoir d'une paroi transparente isolant le salarié du client ; mettre en œuvre un marquage au sol de distance avec le poste d'accueil pour l'inviter à patienter si le rendez-vous précédent n'est pas terminé ; mettre à disposition des clients des charlottes pour les essais de casque. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> inviter le client à se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique présent sur le comptoir avant de parcourir et signer les documents, ainsi qu'à respecter les gestes barrières ; l'inviter à utiliser son propre stylo ; à défaut utiliser un stylo jetable ou désinfecter le stylo après utilisation ; désinfecter régulièrement et après chaque client (avec par exemple des lingettes) le comptoir d'accueil et l'ensemble des points de contact tel que poignée de porte, terminal de paiement, lecteur de carte bancaire, pavé numérique) ; désinfecter régulièrement le matériel informatique (clavier, souris, écran) ; se laver les mains après chaque action avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes. |
| <p>Travail sur carrosserie</p> | <p>Mécanicien carrossier</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> porter les EPI adaptés à la situation de travail ; utiliser les produits de désinfection (par exemple : lingettes) et les systèmes de protection pour les véhicules (housse) ; désinfecter (par exemple avec des lingettes) : ensemble du guidon, freins à main (scooter MP3 notamment), la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans, etc.) ; désinfecter les appareils d'aide à la manutention manuelle avant et après chaque utilisation (chèvre, ventouse, diable, etc.) ; utiliser un outillage dédié, si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation ; enlever les gants après chaque opération, les jeter dans un sac plastique qui sera fermé et jeté dans une poubelle à la fin de chaque journée ; se laver les mains après chaque action avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes. |

| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|--|--|
| <p>Préparation et application de peinture</p> | <p>Peintre</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.) en maintenant une distance minimale de 1 mètre ; • ventiler les espaces ; • limiter le nombre de personnes dans le labo et la cabine de peinture. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • porter les EPI adaptés à la situation de travail ; • utiliser les produits de désinfection (par exemple : lingettes) ; • utiliser un outillage dédié, si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation, si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation ; • enlever les gants après chaque opération, les jeter dans un sac plastique qui sera fermé et jeté dans une poubelle à la fin de chaque journée ; • se laver les mains après chaque action avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres. |
| <p>Réception et stockage des marchandises</p> | <p>Magasinier</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • inviter les livreurs de vos fournisseurs à annoncer leur arrivée par téléphone, puis à se manifester au moyen d'un appel de phare ou du klaxon ; • organiser les zones de réception, chargement et déchargement des marchandises à l'entrée des sites ou des ateliers. Les désinfecter quotidiennement. • assurer la ventilation des lieux de stockage. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • porter les EPI adaptés à la situation de travail ; • désinfecter les clés et l'intérieur (notamment les commandes manuelles) des engins roulants après chaque utilisateur ; • désinfecter le manche du transpalette après chaque utilisateur ; • désinfecter et nettoyer une dernière fois les éléments touchés (poignées, plastiques de porte, etc.) ; • se laver les mains après chaque action avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes. |

Préconisations de prévention pour l'enseignement de la conduite consignes générales

Annexe au guide des bonnes pratiques Covid-19 des services de l'automobile du 18 juin 2020.

| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|---|---|
| <p>Gestion des locaux et des équipements</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> retirer les fauteuils d'accueil pour éviter les surfaces de contact ; enlever les revues et les documents des aires d'attente ou des salles communes ; retirer ou fermer les fontaines à eau et les distributeurs de boissons ou de nourriture ; nettoyer les sols tous les soirs en fin de service avec une solution désinfectante ; prévoir un nettoyage et une désinfection réguliers (minimum 2 fois par jour) des toilettes et lavabos mis à disposition des salariés et des élèves, et veiller à l'approvisionnement des postes de lavage des mains en savon et en essuie-mains à usage unique de préférence. Affichage sur la porte intérieure des w.c. concernant les mesures spécifiques. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> désinfecter quotidiennement l'ensemble des mobiliers (comptoir d'accueil, tables, chaises, poignées des portes intérieures et extérieures, interrupteur électrique, le matériel bureautique (souris, clavier) ; désinfecter entre chaque utilisation par les élèves le matériel pédagogique : les simulateurs de conduite entre chaque élève, boîtiers code, tablettes, tableau blanc, stylos, etc. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> jeter l'ensemble des déchets liés à la désinfection dans une poubelle distincte, fermée et à commande au pied dans la mesure du possible, laquelle sera positionnée dans un bac à part et jetée 24 h après aux ordures ménagères. |
| <p>Accueil du public</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> procéder à l'affichage dans le local ainsi qu'à l'extérieur des règles sanitaires obligatoires mises en œuvre pour accéder dans les locaux de l'entreprise ; organiser l'entrée des clients : en fonction de la surface du local, mettre des marquages au sol pour positionner les clients, limiter à une seule personne l'accès au local (hors simulateurs) ou prévoir un sens de circulation (portes d'entrée et de sortie différentes si possible avec marquage adhésif au sol) ; installer une paroi de protection entre le personnel et les clients ; limiter au maximum les formalités administratives à réaliser à l'accueil (privilégier la dématérialisation des documents y compris les paiements préalables des séances par Internet) ; mettre à disposition du personnel d'accueil un masque à porter obligatoirement. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> laisser la porte d'entrée ouverte et la désinfecter régulièrement (en particulier la poignée) ; demander à l'élève s'il présente des symptômes (fièvre/toux) et, si oui, reporter le rendez-vous ; demander à l'élève de se désinfecter les mains à l'entrée dans le local, et de porter un masque ; se laver les mains toutes les heures et à chaque fois qu'un objet est touché ou manipulé ; ne pas échanger les stylos (stylos à usage unique ou utilisation par l'élève de son propre stylo). |



| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|--|--|
| <p>Salle de cours théorique</p> | <p>Privilégier l'organisation de classes virtuelles.</p> <p>Agencement pour l'accueil des élèves</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • affichage à l'entrée de la salle des mesures barrières ; • matérialisation au sol des lignes de distanciation physique espacées de plus d'un mètre ; • organisation des entrées et sorties des élèves dans le respect des distances de sécurité ; • occupation d'un siège sur deux en quinconce et affichage du plan d'occupation de la salle. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aération de la salle plusieurs fois par jour. <p>Consignes pour les élèves avant toute entrée dans les locaux</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • port du masque obligatoire ; • désinfection des mains au gel hydroalcoolique ; • pas d'échanges de stylos (stylos à usage unique ou utilisation par l'élève de son propre stylo). <p>Au poste de travail : enseignant et personnel administratif</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • port du masque obligatoire ; • désinfection des mains au gel hydroalcoolique. |



SPÉCIFIQUE PERMIS VOITURE

| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|--|--|
| <p>Préparation du véhicule avant le cours</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> prévoir tout le matériel nécessaire pour la protection des formateurs et des élèves et la désinfection du véhicule dans un « pack de protection » à emporter : masques (au moins 2, idéalement 3), lingettes de désinfection en quantités suffisantes, gel hydroalcoolique en quantités suffisantes. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> entre chaque leçon désinfecter toutes les surfaces de contacts : clés, poignées de porte (intérieures et extérieures), pose téléphone et pare-soleil, poignée d'ouverture du capot et de coffre, support du rétroviseur, boucle de ceinture, commandes (volant, levier de vitesse, bouton de frein à main, commandes au volant, écran tactile, tableau de bord) ; vérifier que la ventilation et la climatisation sont coupées (elles ne doivent pas être utilisées) ; ne pas passer l'aspirateur dans le véhicule ; en présence de passager(s) à l'arrière, procéder au nettoyage des équipements suivants à l'arrière : poignées de porte intérieures et extérieures ; appui-tête et dossiers des sièges avant ; accoudoirs et montants des portières ; console centrale de la banquette arrière ; boucles et ceintures de sécurité ; appui-tête arrière ; sièges et/ou banquette arrière. |
| <p>Leçon de conduite</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> dans chaque véhicule seront mis à disposition un masque et des lingettes désinfectantes ; privilégier les cours de conduite sur 2 heures limitant la fréquence de la désinfection. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> aucun passager ou élève ne sera accepté dans le véhicule sans masque ; élève : nettoyage des mains au gel hydroalcoolique avant le cours et port du masque ; formateur : nettoyage des mains au gel hydroalcoolique entre chaque cours et port du masque grand public de catégorie 2 à changer toutes les 4 h ; procéder au renouvellement de l'air par ouverture partielle des fenêtres arrière pendant la leçon ; aérer le véhicule à la fin de chaque leçon. <p>Se reporter aux règles édictées par la Délégation à la sécurité routière (DSR).</p> |
| <p>Examen</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <p>En phase d'examen, se reporter aux règles édictées par la Délégation à la sécurité routière (DSR).</p> <p>Lien : https://www.securite-routiere.gouv.fr/reprise-des-activites-du-secteur-de-leducation-routiere</p> |

SPÉCIFIQUE PERMIS MOTO

| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|---|--|
| <p>Cours moto en plateau</p> | <p>Pour le salarié : L'élève vient, dans la mesure du possible, avec son équipement personnel, reste équipé toute la durée de la leçon et ne touche pas à la moto avant d'être équipé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lavage des mains dès l'arrivée ; • fourniture d'un gilet unique par candidat par l'école de conduite ; • port du casque pendant toute la séance (le casque intégral dispense de masque) ; • port d'un masque pour les pauses ; • respect des règles de distanciation physique. <p>Formateur :</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • port du masque ; • nettoyage des mains au gel hydroalcoolique toutes les heures. <p>Matériel :</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • moto : entre chaque élève, nettoyage avec lingette désinfectante des poignées, clés, rétroviseurs, bouchon de réservoir, et photocopie des papiers sous la selle (si utilisation à détruire et refaire photocopie) ; • si prêt de casques aux élèves, après chaque utilisation par un élève, nettoyage complet de l'extérieur du casque ainsi que les deux côtés de la visière, puis désinfection de l'intérieur du casque (séchage 30 minutes avant réutilisation). <p>Organisation du plateau :</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • interdire l'accès au plateau moto à toute personne étrangère au cours. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • positionner les motos à 2 mètres l'une de l'autre ; • si possible marquer au sol la position des motos ; • limiter autant que possible le nombre d'élèves sur un plateau par formateur, pour permettre le respect des règles de distanciation physique ; • si l'accès à la piste nécessite des clés, désinfecter les clés entre chaque changement (entre salariés par exemple) ainsi que des poignées de portail. |
| <p>Cours moto en circulation</p> | <p>Dans le véhicule suiveur conduit par l'enseignant :</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • limiter au maximum le nombre d'élèves dans le véhicule, tous porteurs de masques ; • lavage des mains au gel hydroalcoolique avant d'entrer en voiture ; • respect permanent d'une distance de sécurité de deux mètres entre les élèves et le(s) formateur(s) après sortie du véhicule ; • stockage des casques et vêtements moto dans le coffre arrière du véhicule (pas dans l'habitacle) ; • aération du véhicule à chaque alternance d'élève. <p>Élève :</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lavage des mains avant de mettre le casque ; • port du casque pendant toutes les phases statiques d'enseignement, le port d'un casque intégral dispense du port du masque ; • respect de la distanciation physique ; • port d'un masque pour les pauses. |



SPÉCIFIQUE PERMIS MOTO

| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|--|--|
| <p>Cours moto en circulation</p> | <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'élève apporte son oreillette pour la radio. <p>Formateur :</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lavage des mains ; • port d'un masque ; • nettoyage des radios à chaque changement d'élèves ; • nettoyage par le formateur de sa radio à la fin de sa journée ou de sa leçon. <p>Matériel :</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <p>Dans le cadre du permis Apprenti Motard : suspension de l'obligation de la séance théorique et la remplacer par un entretien téléphonique ou un courriel d'informations des règles de sécurité routière.</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nettoyage de la moto entre chaque passage d'élève, avec lingette désinfectante du guidon, des commandes et clés ; • nettoyage tous les soirs des caques utilisés. • si prêt de casques aux élèves, après chaque utilisation par un élève, nettoyage complet de l'extérieur du casque ainsi que les deux côtés de la visière, puis désinfection de l'intérieur du casque (séchage 30 minutes avant réutilisation). <p>En cas de changement de l'élève sur les motos (leçon avec fourgon) les élèves se nettoient les mains au moment du changement.</p> |
| <p>Examen moto en circulation</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <p>En phase d'examen, se reporter aux règles édictées par la Délégation à la sécurité routière (DSR).</p> <p>Lien : https://www.securite-routiere.gouv.fr/reprise-des-activites-du-secteur-de-leducation-routiere</p> |

SPÉCIFIQUE PERMIS POIDS LOURD

| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|---|--|
| <p>Cours théorique sur plateau technique</p> | <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • port du masque obligatoire pour tous (élèves et formateurs) sur la piste et dans le véhicule ; • port de la visière (en plus du masque) préconisé à partir de 5 personnes dans la cabine ; • désinfection obligatoire des mains avant de monter dans le véhicule ; • aucun passager ou élève ne sera accepté dans le véhicule sans masque ; • respect des règles de distanciation de deux mètres entre les élèves et le(s) formateur(s) à l'extérieur du véhicule ; • avant toute installation au poste de conduite, et à chaque changement d'élève, l'enseignant aère le véhicule et procède à la désinfection des éléments suivants : volant, commodos, boutons et accessoires, écran tactile, console centrale, accoudoirs, clés de contact, boucle et ceinture de sécurité, frein de parc, poignées de porte intérieures et extérieure, levier boîte de vitesse, dessus du tableau de bord, tringlerie de réglage et dessus des sièges et dossiers ; • limiter le nombre de stagiaires présents dans le véhicule (4 personnes). |
| <p>Cours pratique en circulation</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prévoir du gel hydroalcoolique en quantité suffisante dans la cabine ; <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • port du masque obligatoire pour tous (élèves et enseignants) dans le véhicule et pendant toute la durée du cours ; • port de la visière (en plus du masque) préconisé à partir de 5 personnes dans la cabine • respect des règles de distanciation de deux mètres entre les élèves et le formateur lors du changement d'élève et lors des pauses ; • désinfection obligatoire des mains avant de monter ou de remonter dans le véhicule pour les élèves comme pour les formateurs ; • avant toute installation au poste de conduite, et à chaque changement d'élève au poste de conduite, aération et désinfection complète de la cabine par le formateur : volant, frein de parc, levier de vitesse, clés et poignée de porte, rétroviseurs ; • limiter le nombre d'élèves présents dans le véhicule en fonction du type de cabine, au maximum 4 stagiaires par véhicule. |

Préconisations de prévention

location de véhicules automobiles



Annexe au guide des bonnes pratiques Covid-19 des services de l'automobile du 18 juin 2020.

| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|---|--|
| <p>Accueil client</p> | <p>Agent de comptoir</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port du masque) en maintenant une distance minimale de 1 mètre ; • afficher à l'intérieur et à l'extérieur les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières ; • limiter le nombre de personnes en boutique, faire un marquage de distance au sol et dissocier quand cela est possible les flux entrants et sortants. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • inviter le client à se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique présent sur le comptoir avant de parcourir et signer les documents, ainsi qu'à respecter les gestes barrières ; • désinfecter régulièrement et après chaque client son poste de travail, le comptoir d'accueil et le terminal de paiement électronique ; • utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le réceptionnaire, un pour le client) ; • se laver soigneusement et très régulièrement les mains à l'eau et au savon ou à chaque changement de gant. Les essuyer de préférence avec du papier à usage unique et en l'absence de point d'eau utiliser une solution hydroalcoolique. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres. |
| <p>Gestion, suivi des réservations, contrôle de l'état du véhicule</p> | <p>Gestionnaire de véhicules</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aérer le véhicule ; • porter les EPI appropriés à l'activité ; • faire respecter au client les règles de distanciation de 2 mètres ; • désinfecter (par exemple avec des lingettes): volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot et la ceinture de sécurité ; • se laver les mains après chaque action avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes. |



| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|---|--|
| <p>Convoi du véhicule</p> <p>Nettoyage intérieur et extérieur du véhicule</p> | <p>Préparateur jockey</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • interdire l'accès à l'atelier à tout client ; • définir une zone d'accueil client en dehors de l'atelier. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • porter les EPI appropriés à l'activité ; • aérer le véhicule ; • désinfecter les points de contact (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation), la poignée d'ouverture du capot, la ceinture de sécurité ; • couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route ; • utiliser un aspirateur équipé d'un filtre HEPA ; à défaut le port d'un masque FFP1 est obligatoire ; • utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le salarié, un pour le client) ; • à l'extérieur de l'atelier : inspection du véhicule et remettre les clés après désinfection ou mise à disposition du client de produits désinfectants ; • changer de gants à chaque pause (pour les gants jetables) ; • désinfecter les outils après utilisation ; • se laver immédiatement les mains avec du savon durant 30 secondes après l'opération ; • utiliser les produits de désinfection (par exemple : lingettes) et les systèmes de protection pour les véhicules (housse). |



Préconisations de prévention parc de stationnement



Annexe au guide des bonnes pratiques Covid-19 des services de l'automobile du 18 juin 2020.

| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|--|--|
| <p>Surveillance du parc de stationnement</p> | <p>Agent, assistant, opérateur et responsable d'exploitation de stationnement*</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières et la distanciation de 2 mètres. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • se laver soigneusement et très régulièrement les mains à l'eau et au savon ou à chaque changement de gant. Les essuyer de préférence avec du papier à usage unique et en l'absence de point d'eau utiliser une solution hydroalcoolique ; • désinfecter régulièrement le matériel informatique (clavier, souris, écran) et à chaque roulement de poste ; • éviter de prêter ses fournitures de bureau (stylos, documents, agrafeuse, etc.) ; • désinfecter régulièrement les points de contact (ascenseurs, cabines extérieures et intérieures, ascenseurs, rampes, portes, portes d'accès au parking, etc.). |
| <p>Collecte de recette</p> | <p>Agent, assistant, opérateur et responsable d'exploitation de stationnement*</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • porter les EPI adaptés à la situation de travail ; • désinfecter (par exemple avec des lingettes) l'ensemble des points de contact : terminal de paiement, pavé numérique, écran tactile, les équipements de contrôle d'accès et de paiement ; • se laver les mains après chaque action avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes. |
| <p>Maintenance technique du parc de stationnement</p> | <p>Agent, assistant, opérateur et responsable d'exploitation de stationnement *</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières ; • interdire la présence des usagers lors des interventions. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • porter les EPI adaptés à la situation de travail ; • manipuler le matériel avec des gants ; • désinfecter les barrières de parking à grande eau avec un peu de javel ; • éviter de se toucher le visage durant l'activité ; • se laver les mains après chaque action avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes. |

* Les présentations ci-dessus sont à adapter en fonction de chaque poste en tenant compte de la qualification de l'intervenant.

Préconisations de prévention pour les activités de lavage



Annexe au guide des bonnes pratiques Covid-19 des services de l'automobile du 18 juin 2020.

| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|--|---|
| <p>Mesures générales</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> la distanciation physique de 2 mètres doit être conservée : si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.) en maintenant une distance minimale de 1 mètre ; les centres de lavage sont des installations ouvertes au public (IOP), sauf les tunnels de lavage qui en tant que bâtiments fermés avec du personnel sont des ERP ; ils sont équipés en vente par automates, et fonctionnent pour la majorité d'entre eux en libre-service ; aucune fourniture de gel hydroalcoolique ne peut être envisagée pour la clientèle, les centres étant ouverts 7 j/7 et 24 h/24 sans présence systématique du personnel ; le port du masque pour la clientèle est fortement recommandé et fait l'objet d'un affichage. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres. |
| <p>Mesures de prévention pour les salariés du siège</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> limiter les réunions physiques au strict minimum, et privilégier les échanges via télécommunication ; recours au télétravail quand les postes y sont éligibles. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> conserver une distanciation physique* de 2 mètres entre salariés et avec les clients ; se saluer à distance ; tousser et éternuer dans le pli du coude ou dans un mouchoir à usage unique ; se laver les mains avec de l'eau et du savon liquide de préférence ; éviter de porter les mains au visage. |
| <p>Mesures de prévention pour les salariés sur site</p> | <p>Ramassage et comptage de monnaie (si prévu) :</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> le comptage de la monnaie à domicile est proscrit ; utilisation d'une compteuse automatique pour les stations équipées. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> port d'une visière (ou de lunettes de protection) et du masque ; lavage des mains au savon ou au gel hydroalcoolique après l'opération. <p>Remise de monnaie en banque (si prévu) :</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> port d'une visière (ou de lunettes de protection) et du masque en cas de manipulation en vrac ; lavage des mains au gel hydroalcoolique une fois les dépôts réalisés. <p>Manipulation des équipements du centre (bornes, coffrets, lances, périphériques, portiques)</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> port d'une visière (ou de lunettes de protection) et du masque ; lavage des mains au savon ou au gel hydroalcoolique après l'opération. <p>Désinfection des équipements lors du passage de l'employé : bornes (boutons, clavier, écran), coffrets (boutons, monnayeur), lances (poignée), périphériques (boutons, monnayeur). Pour les installations qui ne fonctionnent pas en libre-service, le personnel sur site nettoie toutes les heures les équipements manipulés par les clients (lances, monnayeurs, boutons, tuyaux d'aspirateurs).</p> |



| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|---|---|
| <p>Mesures de prévention pour les salariés sur site</p> | <p>Nettoyage des aspirateurs munis d'un filtre HEPA et vidage des poubelles :</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • port d'une visière (ou de lunettes de protection) et du masque ; • lavage des mains au savon ou au gel hydroalcoolique après l'opération. <p>Réception de marchandises :</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • respect des gestes barrières et des règles de distanciation physique* vis-à-vis du chauffeur ; • port d'une visière (ou de lunettes de protection) et du masque ; • si possible, attendre 24 h avant d'ouvrir les colis. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • éviter de signer les bons de livraison, en privilégiant des mesures alternatives (par exemple prise d'une photo de la carte de visite de l'employé avec le colis). En cas d'impossibilité, n'utiliser que son stylo personnel, le cachet de l'établissement est recommandé s'il en existe, lavage systématiquement des mains après manipulation des articles en réception avec savons ou gel hydroalcoolique. <p>Interaction avec les clients :</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • port d'une visière (ou de lunettes de protection) et du masque ; • respect des gestes barrières et des règles de distanciation physique* ; • désinfecter les équipements en cas d'assistance sur les points de service. <p>Interventions de prestataires extérieurs :</p> <p>Pour le salarié :</p> <p><i>Les interventions extérieures doivent se limiter aux opérations de maintenance ne pouvant être reportées ou de contrôles réglementaires obligatoires.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • port d'une visière (ou de lunettes de protection) et du masque ; • respect des gestes barrières et des règles de distanciation physique* ; • utilisation d'un stylo personnel pour la signature des bons d'intervention. <p>Désinfection du poste de travail (plan de travail et outils en commun), en début et fin de journée.</p> |
| <p>Mesures dédiées au lavage en box fermé (par un salarié)</p> | <p>Adaptation des recommandations et mesures barrières</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • équiper obligatoirement les banques d'accueil d'une paroi transparente de protection ; • fermer les box avec la chaînette ; • limiter l'accès à l'accueil à un seul client à la fois, et imposer aux clients le parcours d'entrée par l'accueil. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • port du masque obligatoire pour tous les salariés ; • désinfecter le matin et en début d'après-midi les zones de bureau et le comptoir. <p>Réception de véhicules</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifier une zone claire pour que le client puisse déposer le véhicule. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • demander au client de laisser les vitres ouvertes pour une bonne aération et de couper la ventilation et la climatisation ; • demander au client de vider son véhicule de tout objet personnel avant sa venue. <p>Réception client par le collaborateur</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • veiller au respect des règles de distanciation physique ; • utiliser deux stylos si des documents sont à signer. <p>Traitement du véhicule par le collaborateur</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • désinfecter les zones de contact (poignée d'ouverture de porte, volant, pommeau de levier de vitesse, accoudoir, écrans tactiles, commandes de bord au volant, boucle de ceinture de sécurité) et les clés de contact ; • se laver les mains de façon très régulière avec du savon ou du gel hydroalcoolique ; |



| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|---|--|
| <p>Mesures dédiées au lavage en box fermé (par un salarié)</p> | <ul style="list-style-type: none"> désinfecter les matériels et outils utilisés par plusieurs opérateurs ; utiliser des aspirateurs équipés d'un filtre HEPA ; à défaut, le port du masque est obligatoire lors de l'utilisation de l'aspirateur par les salariés. <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> installer le kit de protection pour la restitution du véhicule ; la distanciation physique de 2 mètres doit être conservée : si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.) en maintenant une distance minimale de 1 mètre. <p>Restitution du véhicule par le collaborateur</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> ne pas monter dans le véhicule avec le client ; remettre les clés sur le comptoir dans une enveloppe ; utiliser deux stylos si documents à remplir ; en cas de paiement par carte bancaire, désinfecter le terminal après chaque utilisation. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres. |
| <p>Mesures dédiées au lavage en libre-service</p> | <p>Pour le libre-service assisté</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> limiter le nombre de clients à la borne d'achat jetons, clés, programme de lavage portique ; veiller au respect des règles de distanciation par un marquage au sol limitant le nombre de personnes à une seule à la borne ; <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> indiquer aux clients de rester dans leur véhicule dans la phase d'attente ; nettoyer les bornes plusieurs fois dans la journée ; nettoyer les monnayeurs plusieurs fois dans la journée. <p>Matériel pour la désinfection des équipements</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> pour les stations dont les aspirateurs ne permettent pas de respecter une distance minimale de 2 mètres avec l'utilisateur voisin, prévoir d'en neutraliser un sur deux pour permettre une utilisation qui respecte les mesures barrière. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> utilisation de désinfectant minéral, de microfibres universelles bleues ; dépôt des microfibres dans un sac hydrosoluble dans la machine à laver ; kit de protection : protection volant, levier de frein de parking, siège, pommeau de levier de vitesse, protège pieds. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre à disposition des aspirateurs équipés d'un filtre HEPA ; à défaut, le port du masque est obligatoire lors de l'utilisation par les salariés et fortement recommandé pour les clients. |

Préconisations de prévention pour les activités de traitement des véhicules hors d'usage (VHU)

Annexe au guide des bonnes pratiques Covid-19 des services de l'automobile du 18 juin 2020.

| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|--|---|
| <p>Mesures générales</p> | <p>Les centres VHU sont des installations classées ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement). Les sites disposent d'un parc de stockage des véhicules hors d'usage (VHU), des postes travail de dépollution-démontage des véhicules, d'un laboratoire photo, d'un magasin de stockage de pièces, d'un magasin de vente de pièces.</p> <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • privilégier autant que possible le recours au télétravail pour les employés administratifs ; • mettre à disposition à proximité des postes de travail, des vestiaires et des salles de pauses, des consommables : savon de préférence, essuie-tout, sacs-poubelle, gel hydroalcoolique, lingettes, etc. ; • installer un seul collaborateur par poste de travail ; • respecter une distance de sécurité 2 mètres entre les salariés, clients, chauffeurs-livreurs, etc. Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port du masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre ; • limiter les réunions physiques, privilégier les échanges via télécommunication ; • organiser la salle de restauration et les pauses dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique (placement en quinconce, adaptation du nombre de chaises, marquage au sol) ; • retirer provisoirement la machine à café et les fontaines à eau, condamner les distributeurs automatiques de boissons et collations ; • limiter le nombre de personnes dans les véhicules et équiper chaque personne d'un masque pour limiter la projection de particules virales dans l'habitacle. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • se laver les mains très régulièrement ; • se saluer à distance ; • aérer les locaux plusieurs fois par jour ; • nettoyer et désinfecter les locaux. |
| <p>Déchargement et enlèvement des marchandises et des véhicules</p> | <p>Apport d'un véhicule par un client particulier</p> <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • inviter le client à déposer son véhicule ; • demander au client de laisser les vitres ouvertes pour une bonne aération et de laisser les clés sur le véhicule ; • demander au client de vider son véhicule de tout objet personnel ; • attendre quelques heures avant d'intervenir dans l'habitacle du véhicule ; • inviter le client à se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique présent au comptoir avant de parcourir et signer les documents, ainsi qu'à respecter les gestes barrières ; • le port du masque pour la clientèle est fortement recommandé. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • se tenir à 2 mètres du client. Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre. <p>Zone de chargement et déchargement des marchandises et véhicules par camion-remorque porte voitures</p> <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • se tenir à 2 mètres du chauffeur. Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre. |



| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|---|--|
| <p>Déchargement et enlèvement des marchandises et des véhicules</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre à disposition les équipements de protection nécessaires pour chaque livreur salarié (gel hydroalcoolique, lingettes, masques), en assurer le réapprovisionnement ; mettre à disposition des chauffeurs les équipements de protection nécessaires (gel, masques) ; organiser une zone de réception de marchandises et l'entreposage des colis. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> inviter le chauffeur à se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique présent au bureau avant de parcourir et signer les documents, ainsi qu'à respecter les gestes barrières ; avant et après manipulation de colis, se laver les mains. |
| <p>Dépollution-démontage, laboratoire photo, magasin de stockage de pièces</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> attribuer un poste de travail par salarié en respectant la distanciation de deux mètres. Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.) en maintenant une distance minimale de 1 mètre ; dès lors qu'il n'est pas possible de respecter les mesures de distanciation physique, planifier les prises de postes de façon à répartir les arrivées du personnel et éviter les regroupements de personnes notamment dans les vestiaires ; matérialiser par marquage au sol ou tout autre moyen la distanciation physique dans les vestiaires et limiter le nombre de personnes ; attribuer dans la mesure du possible des outils de travail individuels. Si ce n'est pas possible, désinfecter les points de contact avant utilisation. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> si possible, laisser les portes ouvertes ; rappeler la nécessité de se laver les mains avant la mise des équipements tels que gants, masques et après leur retrait ; conduite d'engin roulant : désinfecter les clés et les commandes manuelles avant utilisation par un autre salarié, se laver les mains avant et après utilisation. |
| <p>Magasins vente de pièces</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> matérialiser par marquage au sol ou tout autre moyen la distanciation physique entre les clients ; si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre ; organiser, si possible, des flux distincts entre l'entrée et la sortie. Si double porte, éviter les retours en arrière (sens de circulation unique). Si impossible, limiter le nombre d'entrées ; le port du masque pour la clientèle est fortement recommandé. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> inviter le client à se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique présent au comptoir avant de parcourir et signer les documents, ainsi qu'à respecter les gestes barrières ; désinfecter le comptoir régulièrement ; désinfecter à chaque utilisation le terminal de paiement de carte bancaire ; inviter le client à utiliser son propre stylo ; à défaut lui proposer un stylo à usage unique ou désinfecter le stylo après utilisation ; afficher les consignes des gestes barrières. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres. |



| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|----------------------------------|--|
| Personnels administratifs | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none">• envisager une organisation permettant de laisser un poste libre entre chaque salarié, se référer aux recommandations du « protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés » ;• si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (installation d'une paroi transparente, port d'un masque, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none">• ranger les bureaux afin qu'ils soient nettoyables très facilement. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none">• veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres. |

Préconisations de prévention pour les activités pneumatique VI



Annexe au guide des bonnes pratiques Covid-19 des services de l'automobile du 18 juin 2020.

| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|---|--|
| <p>Opérateur maintenance pneumatiques Véhicules Industriels (spécialiste ou non)</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> fournir aux salariés l'attestation de déplacement nécessaire. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> organiser la planification du rendez-vous ; éviter le covoiturage ; si l'intervention nécessite la présence de deux techniciens, privilégier un véhicule par personne, à défaut ne pas utiliser le siège central et porter un masque ; si l'intervention nécessite la présence de deux techniciens et que le respect de la distance minimale ne peut être assuré, porter un masque et des lunettes et/ou une visière pleine face ; baliser la zone d'intervention ; porter les EPI appropriés à l'activité ; ne pas rentrer dans le véhicule ; pour relever le compteur, se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique avant et après l'accès à la cabine ; utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le technicien, un pour le client). <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> veiller au respect de la distanciation physique de 2 mètres ; si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (port de masque, port de lunettes ou d'une visière pleine face.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre. |
| <p>Gestionnaire de parc</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> fournir aux salariés l'attestation de déplacement nécessaire. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> confirmer le rendez-vous avant le déplacement ; privilégier les échanges de documents par courriels ; respecter le plan de prévention du client et au minimum appliquer les mesures de prévention prises par son entreprise ; baliser la zone d'intervention ; porter les EPI appropriés à l'activité ; ne pas rentrer dans les véhicules du client ; si un relevé de compteur doit être effectué, se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique avant et après l'accès à la cabine ; utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le technicien, un pour le client) ; désinfecter avant et après utilisation la tablette et les outils de contrôle. |



| Situations de travail | Sous réserve d'une autorisation d'activité par les autorités compétentes |
|------------------------------------|--|
| <p>Commercial itinérant</p> | <p>Pour le chef d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • équiper le salarié d'un kit de protection individuelle : réserve d'eau, savon liquide, gel hydroalcoolique, essuie-mains à usage unique et sacs poubelle. <p>Pour le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • privilégier le contact par téléphone ou en visioconférence ; • organiser obligatoirement la planification du rendez-vous et le confirmer avant le déplacement ; • privilégier les échanges de documents par courriels ; • respecter le plan de prévention du client et au minimum appliquer les mesures de prévention prises par son entreprise ; • porter les EPI appropriés à l'activité ; • se laver les mains avec du gel hydroalcoolique avant et après la rencontre avec le client ; • si la rencontre se déroule dans les locaux du client, éviter de toucher les surfaces telles que le bureau ; • ne pas s'échanger d'objet individuel (document, stylo, téléphone, gobelet, tasse, briquet, cigarette, etc.) ; • placer l'ensemble des déchets liés à la désinfection dans un sac poubelle scellé et le jeter dans une poubelle fermée. <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • veiller au respect des la distanciation physique de 2 mètres ; si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (port de masque, port de lunettes ou d'une visière pleine face, etc.) et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre. |

3 Les fiches Situations de travail

[Accueil client et fournisseur](#)

[Circulation en entreprise et contact avec les collègues de travail](#)

[Intervention sur véhicule](#)

[Nettoyage des locaux et gestion des déchets](#)

[Parties communes : espace de restauration, vestiaires, sanitaires](#)

[Travail administratif et bureautique](#)

[Travail dans un espace exigü](#)

[Réception de matériel et mise en stockage](#)

[Préparation alimentaire en station-service](#)

[Intervention sur véhicule hors atelier \(dépannage\)](#)

[Livraison VN/VO](#)

[Livraison VN/VO à domicile](#)

4 Les affiches

[Gestes barrières](#)

[Conduite à tenir en cas de suspicion Covid-19](#)

5 Les fiches 1/4 h prévention et sécurité

[Nettoyage et désinfection des locaux et des équipements](#)

[La protection contre le risque biologique](#)



Informations et contacts utiles



Numéros utiles

| Quelle situation ? | Quel numéro ? |
|--|---|
| Détresse respiratoire, urgence médicale | 15 Le Samu (114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou entendre) |
| Toux sèche, fièvre ou sensation de fièvre, suspicion de Covid-19 sans urgence médicale | Contacteur un médecin |
| Toute information générale sur le Covid-19 | Numéro vert du gouvernement 0 800 130 000 |

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner.

INFORMATIONS ET DEMANDES D'INTERVENTIONS

 **En ligne**

sur l'Espace Internet Solidarité-Prévention

www.irp-auto.com

 **Par téléphone**

au numéro spécial Solidarité-Prévention

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 13 h.

 **N°Cristal 09 69 39 02 45**

APPEL NON SURTAXE

 **Par courriel** solidariteprevention@irpauto.fr